



En raison de son poids et afin de faciliter son téléchargement, le rapport a été découpé en trois fichiers. Pour permettre la navigation entre les fichiers, utilisez la table des matières active (signets) à gauche de l'écran.

*OBSERVATOIRE NATIONAL
DES ZONES URBAINES SENSIBLES*

RAPPORT 2005



Avant-propos

Observer les Zones urbaines sensibles, c'est bien sûr observer des territoires, mais c'est surtout s'intéresser aux populations qui habitent ces quartiers.

A cet égard, le rapport 2005 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles apporte un éclairage inédit sur la mobilité résidentielle dans les ZUS. L'image parfois donnée de populations condamnées à résider dans ces quartiers où s'accumulent les difficultés ne reflète qu'une partie de la réalité. Certes, il y a des gens qui sont là, dans les ZUS, parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement. D'autres s'y trouvent suffisamment bien pour ne pas chercher à les quitter. Mais surtout on observe qu'une partie significative de la population est sortie des ZUS après avoir bénéficié des dispositifs spécifiques qui y sont déployés.

Le rapport 2005 commence à explorer les moyens et l'impact des politiques publiques mises en œuvre dans ces ZUS. Cela permet par exemple de mesurer l'impact des politiques d'emploi dans les ZUS.

Quant à l'observation de la situation des ZUS, le Conseil d'orientation a demandé à ce qu'une revue la plus exhaustive possible des indicateurs figurant à l'annexe 1 de la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaines soit réalisée. Le Conseil a souhaité que soient identifiées précisément les lacunes de l'observation et les mesures à prendre pour les combler.

La politique de la ville a donné lieu à de nombreuses études générales, locales ou monographiques. Mais on s'aperçoit que les grands systèmes de gestion et d'observation des phénomènes sociaux et territoriaux n'ont pas intégré a priori une géolocalisation aussi fine que celle des ZUS. Plutôt que d'essayer de retraiter l'information, c'est dans la voie d'un travail en commun avec les autres observatoires qu'il convient de s'engager comme cela a été fait avec l'Observatoire national de la délinquance. Ainsi, au surplus, les préoccupations territoriales et tout particulièrement celles concernant les Zones urbaines sensibles auront plus de chance d'être prises en compte par les acteurs nationaux de la politique de la ville que sont au premier chef les ministères et les caisses de sécurité sociale. C'est vrai aussi du nécessaire renforcement de la perception des enjeux infra-communaux de la politique de la ville par les collectivités locales.

Santé, logement, rénovation urbaine, moyens des politiques de l'Etat et des collectivités locales : autant de sujets que l'ONZUS ne pourra défricher qu'avec l'appui des partenaires impliqués.

La traçabilité géographique de la dépense publique revêt une urgence particulière avec l'entrée en vigueur de la LOLF en 2006. Au moment où les systèmes d'information des administrations vont connaître de profonds bouleversements, il est particulièrement indispensable d'y introduire cette dimension territoriale car elle n'est pas présente en tant que telle dans l'architecture des budgets opérationnels de programme. La LOLF, c'est aussi une batterie d'indicateurs : il nous paraît souhaitable de les voir articulés avec ceux définis par la loi du 1^{er} août 2003 pour tout ce qui concerne les Zones urbaines sensibles.

Les constats du rapport 2005 confirment ce qui apparaissait déjà dans le tableau tracé en 2004 : un cumul de problèmes de même ordre mais une grande diversité des situations d'une ZUS à l'autre, et sans doute au sein d'une même ZUS. Revenus, délinquance, emploi et chômage, équipements, transformation du peuplement, ressources et charges des communes, autant de caractéristiques par rapport auxquelles les ZUS ne se rangent pas de façon homogène.

Tout ceci invite à engager la réflexion sur la pertinence actuelle de la géographie des ZUS afin que les politiques publiques soient concentrées sur les territoires aujourd'hui les plus prioritaires.

Le rôle assigné à l'Observatoire national des ZUS à sa création était de « mesurer le retour de ces quartiers dans la République ». La révision du zonage serait une manière officielle d'en prendre acte.

Bernadette MALGORN

*Préfète de la Région Bretagne
Préfète du Département d'Ille-et-Vilaine
Présidente du Conseil d'orientation
de l'observatoire national des ZUS*

SOMMAIRE

SYNTHESE GENERALE DU RAPPORT 2005 *page 1*

FICHES D'INDICATEURS COMMENTÉS

L'EMPLOI

L'activité et les taux de chômage *page 11*

Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE *page 19*

LES ENTREPRISES

L'activité économique dans les Zones franches urbaines *page 23*

L'activité économique dans les Zones de redynamisation urbaine *page 34*

L'activité économique dans les Zones urbaines sensibles *page 41*

LES REVENUS des HABITANTS

Les revenus fiscaux des ménages en ZUS *page 45*

L'HABITAT

L'Évolution du parc de logements sociaux dans les ZUS *page 56*

L'amélioration des conditions d'habitat *page 67*

LA SANTÉ

Les établissements médicaux dans les ZUS *page 75*

Les établissements d'auxiliaires médicaux en ZUS *page 82*

L'état de santé des enfants de grande section de maternelle en ZUS *page 86*

Les permanences d'accès aux soins de santé *page 90*

LA RÉUSSITE SCOLAIRE

Les indicateurs sur les établissements scolaires publics en ZUS *page 93*

LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUES

Les faits constatés en ZUS en 2004 *page 100*

LES DISPOSITIFS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Cartographie de quelques dispositifs *page 113*

DOSSIERS THÉMATIQUES

DYNAMIQUE DES QUARTIERS

La mobilité résidentielle des habitants des ZUS entre 1990 et 1999 *page 123*

SANTÉ

Les établissements de santé dans les Zones urbaines sensibles *page 173*

EMPLOI

Les résidents des ZUS dans six dispositifs de la politique d'emploi en 2003 *page 195*

ÉDUCATION

La scolarité dans les ZUS : quelques éléments d'analyse et de comparaison interne *page 224*

FINANCES LOCALES

Écarts de charges, écarts de ressources en 2004 *page 247*

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale *page 298*

L'OBSERVATION EN CONSTRUCTION

L'observation de la violence scolaire en ZUS *page 309*

L'évitement scolaire *page 313*

L'observation locale *page 320*

SYNTHESE GÉNÉRALE DU RAPPORT 2005

INTRODUCTION

Le rapport 2004 de l'observatoire national des Zones Urbaines Sensibles fut une illustration, en l'état, des écarts sociaux, économiques et urbains entre ces territoires, leurs agglomérations et les moyennes nationales. Il retraçait les grandes tendances des transformations de ces quartiers pendant la décennie des années quatre-vingt-dix, notamment dans les domaines du peuplement et de l'habitat.

Ce rapport 2005, présente un bilan actualisé des évolutions de ces écarts, sur la base des indicateurs définis en annexe de la loi du 1^{er} août 2003 de programmation et d'orientation pour la ville et la rénovation urbaine. Il complète le rapport 2004 en élargissant la liste des indicateurs suivis ; il analyse, de manière plus détaillée, certaines thématiques et aborde plus systématiquement la question de la diversité des Zones Urbaines Sensibles.

En l'espace d'un an, les évolutions ne peuvent être que limitées ...

Ceci est d'autant plus vrai, que ce rapport 2005 traite de la situation en 2004, voire 2003 ou antérieure pour certains aspects. Aussi, il n'était pas possible d'analyser les effets des nouvelles politiques publiques dont les résultats ne pourront s'apprécier réellement qu'au cours des prochaines années. C'est le cas, notamment, du grand chantier de la rénovation urbaine mis en route en 2004, des différents dispositifs du plan de cohésion sociale et de la réforme de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale engagés en 2005.

Ce rapport est le reflet de cette situation intermédiaire, il rend compte dans un souci de clarté, en se basant sur des données aussi fiables et vérifiables que possible, de l'état actuel des ZUS et trace en filigrane les évolutions à venir si les tendances récentes se confirment.

La forte mobilité résidentielle renforce la part fragile des populations en ZUS

Il convient d'emblée, avant d'examiner thème par thème les évolutions des indicateurs calculés sur les territoires des ZUS et de leurs agglomérations, de souligner l'importance des mobilités résidentielles observées dans les années quatre-vingt-dix. L'étude de ces mouvements présentée plus loin (point 8) montre bien leur caractère sélectif. Les populations les plus fragiles ont tendance à rester dans ces quartiers alors que les trajectoires sociales ascendantes s'accompagnent souvent d'un départ des ZUS. Selon la date d'observation, ce ne sont pas forcément les mêmes habitants qui résident en ZUS. Une dégradation ou une stagnation des indicateurs socio-économiques de ces quartiers entre deux dates ne reflète donc pas nécessairement l'évolution des conditions de vie des populations présentes en début de période mais résulte aussi des changements induits par la mobilité résidentielle. Il n'en demeure pas moins que l'esprit de la politique de la ville et la loi du 1^{er} août 2003 est de tenter de combler des écarts entre les territoires.

L'EMPLOI

Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE

L'année 2004 amorce au plan national un retournement positif de la situation de l'emploi et une stabilisation du chômage, les ZUS ne restent pas à l'écart de cette amélioration conjoncturelle. **Ainsi, entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004, on estime que le nombre des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégorie 1 (demandeurs d'emploi recherchant un CDI à plein temps) et résidant en ZUS, a baissé de 1,6 % , alors qu'il progressait de 0,5 % dans l'ensemble des agglomérations comportant une ZUS ; cette baisse intervient après une hausse de 2,8 % en 2003.**

Mais sur la même période, les situations intermédiaires entre chômage et emploi se multiplient puisque le nombre de demandeurs d'emploi exerçant des activités occasionnelles, ou réduites selon le vocabulaire de l'ANPE, tout en restant à la recherche d'un emploi, progresse de 8,1 % dans les ZUS et de 11,1 % dans leurs agglomérations.

En 2004, le marché du travail a évolué moins favorablement pour les femmes habitant en ZUS que pour les hommes : la baisse des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1 est nettement plus significative pour les hommes (-2,5 %) que pour les femmes (-0,4 %).

Ceci est un fait nouveau puisque, de 1998 à 2003, la réduction de la part des femmes avait été une des transformations socio-démographiques les plus marquantes de la population des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE et résidant en ZUS.

Le nombre de demandeurs d'emploi les plus qualifiés progresse rapidement. Près de 3 demandeurs d'emploi de catégorie 1 sur 10, ont un diplôme égal ou supérieur au Bac. Dans les ZUS, le nombre de demandeurs d'emploi ayant un niveau égal ou supérieur à Bac+2, progresse de 4,3 % (contre 2 % au niveau national) alors que le nombre global des demandeurs d'emploi dans ces quartiers baisse de 1,6 % .

L'activité et les taux de chômage

Le taux de chômage, au sens BIT, des 15-59 ans est en moyenne sur l'année 2004 de 20,7 % dans les ZUS, en progression d'un point par rapport à 2003, il est environ le double de la moyenne nationale et de la moyenne des agglomérations ayant une ZUS (10,3 % en 2004). Cette apparente contradiction avec la statistique de l'ANPE s'explique en partie par le décalage temporel entre les deux indicateurs mais aussi par des différences conceptuelles des deux instruments de mesure. Le mouvement de réduction des écarts de taux de chômage entre les ZUS et leurs agglomérations que laissait percevoir la comparaison des années 1999-2003 semble néanmoins interrompu en 2004.

Sur une population active de l'ordre de 1,7 million de personnes, on peut estimer à environ 50 000 la baisse du nombre des actifs ayant un emploi, dont une baisse de 35 000 salariés en CDI dans le secteur marchand et de 10 000 stagiaires ou actifs bénéficiant d'un contrat aidé. La dynamique de l'emploi dans les quartiers en ZUS est certes particulièrement sensible à la réduction du niveau d'intervention de la politique de l'emploi qui s'est poursuivie en 2004.), **mais l'essentiel des baisses d'emploi provient d'emplois non aidés du secteur marchand.**

En ZUS, le fait d'être femme, d'être jeune ou immigré expose davantage au risque de chômage : 36 % des garçons actifs et 40 % des filles actives de 15 à moins de 25 ans sont au chômage (les chômeurs représentant respectivement 14 % des jeunes hommes et 12 % des jeunes filles de ces générations).

Sur l'ensemble des actifs âgés de 15 à 59 ans, le creusement des écarts est plus net pour les femmes en ZUS que pour les hommes, avec pour les premières une hausse du chômage de 1,6 points entre 2003 et 2004. De plus, le taux d'activité des femmes de plus de 25 ans dans les ZUS reste inférieur de 10 points à celui de la moyenne des citadines.

Enfin, l'évolution du chômage des populations immigrées vivant dans les ZUS contribue largement à l'augmentation de l'écart global de chômage entre ces quartiers et le reste des agglomérations : concernant les immigrés originaires de pays hors de l'Union européenne, le taux de chômage passe de 23 % en 2003 à 26 % en 2004 pour les hommes et de 33 % à 38 % pour les femmes.

Les habitants des ZUS dans les dispositifs de politique d'emploi (CES, CEC, CIE, TRACE, NS-EJ, CJE)

En 2003, donc avant la mise en place du plan de cohésion sociale, dans un contexte de baisse globale des entrées dans les contrats aidés, la part des résidents des ZUS dans les embauches en contrat aidé (CES, CEC, CIE, CJE, NS-EJ) est restée, avec près de 72 000 bénéficiaires globalement stable autour de 13 %. Mais cette moyenne recèle de nettes disparités entre ces différents dispositifs.

Le CES restait le dispositif privilégié pour l'accès à l'emploi aidé en ZUS : 17 % des entrées concernaient un résident en ZUS et 15,4 % des chômeurs de longue durée en ZUS ont pu y accéder, contre 13,7 % pour l'ensemble de ces chômeurs.

Par contre, les emplois-jeunes tout comme les contrats aidés du secteur marchand étaient de toute évidence peu ciblés sur la population des ZUS : ils représentaient seulement 11 % des entrées pour le CIE et 9 % pour le CEJ. Les taux d'accès des chômeurs des ZUS à ces contrats étaient inférieurs à ceux de l'ensemble des chômeurs.

De façon générale, la mobilisation des politiques d'emploi en direction des allocataires du RMI inscrits en catégorie 1 à l'ANPE était inférieure en ZUS à ce qu'elle est sur l'ensemble du territoire.

A caractéristiques socio-démographiques identiques, les résidents des ZUS avaient une probabilité supérieure d'accéder à un CES plutôt qu'à un CIE ou un CEC. Il semble donc bien qu'il existait, pour les CES, une mobilisation spécifique en direction de ces publics liée à leur appartenance à un quartier relevant de la politique de la ville. Si cet accès au CES permettait à une partie des résidents en ZUS d'accéder à l'emploi, l'étude des trajectoires d'emploi d'anciens bénéficiaires de ce dispositif démontre que l'insertion professionnelle durable de ces publics, en ZUS comme ailleurs, est loin d'être garantie.

LES ENTREPRISES

L'activité économique des Zones Franches Urbaines(ZFU)

Au 1^{er} janvier 2004, environ 25 000 établissements économiques sont implantés dans une des 38 ZFU créées au 1^{er} janvier 1997 en France métropolitaine. Le stock d'établissements présents dans ces ZFU est en progression de plus de 8 000 unités depuis leur création.

41 nouvelles ZFU ont été ouvertes au 1^{er} janvier 2004, on y compte à cette date environ 12 000 établissements

Avec près de 5 000 établissements créés ou transférés chaque année, la 1^{ère} génération des ZFU a connu depuis 2003 un nouveau dynamisme. Après la baisse du nombre de créations au cours de l'année 2002, le nombre d'installations a de nouveau progressé. Entre 2003 et 2004, elles augmentent de 10 %, avec une nette prédominance des secteurs des services aux entreprises, de la construction et des transports.

Fin 2004, 13 500 établissements implantés dans l'une des 85 ZFU (1^{ère} et 2^{ème} génération) bénéficient d'exonérations sociales patronales pour 68 500 salariés.

En 2003, les résidents des ZFU représentent 27 % des salariés recrutés dans les établissements implantés avant le 1^{er} janvier 2002 et 32 % de ceux recrutés dans les établissements plus récents.

L'activité économique dans les Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU)

Début 2004, près de 35 000 établissements sont implantés dans les 331 ZRU observées, parmi les 350 que compte la France métropolitaine. Les exonérations fiscales et sociales qui y sont appliquées en font des zones intermédiaires entre les ZFU et les ZUS « simples » ; elles sont marquées par la prédominance des activités tertiaires à destination des habitants et plus de la moitié des établissements qui y sont présents n'ont pas de salariés, ce qui les rapproche des ZUS et autres quartiers d'habitat.

La mise en place en 2002 et 2003 de nouveaux dispositifs généraux de réduction des charges patronales rend moins attractive l'exonération ZRU, limitée à 12 mois. La relance des créations d'activité dans ces zones passe sans doute par une mise à niveau des avantages accordés.

L'activité économique dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS)

Au premier janvier 2004, on dénombre 49 700 établissements dans les ZUS de France métropolitaine qui ne constituent par ailleurs ni des ZRU ni des ZFU de la première génération.

Au cours de l'année 2003, pour 100 établissements présents en ZUS, 17 se sont installés dont 64 % sont des créations pures et 18 % des transferts. Comme en ZFU et en ZRU la construction est le secteur qui a connu le plus fort taux de progression (33 %), il représente 25 % des établissements. Enfin 69 % des entreprises qui s'installent en ZUS n'ont pas de salariés.

LES REVENUS DES HABITANTS

Le revenu fiscal moyen (qui n'intègre pas les prestations sociales non imposables) par **unité de consommation** est, en 2001, de 10 540 € dans les ZUS pour 18 135 € dans l'ensemble des unités urbaines ayant une ZUS et 17 184 € pour la France métropolitaine ; **ce revenu représente donc dans les ZUS 58 % du niveau moyen de leurs unités urbaines et 61 % du niveau national.** Les revenus salariaux représentent 74 % de l'ensemble des revenus fiscaux en ZUS, contre 68 % dans les unités urbaines où elles se situent et 66 % au niveau national (à noter que les allocations chômage font partie de ces revenus salariaux). **La part des ménages non imposés est de 57 % en ZUS, pour 37 % dans leurs unités urbaines et 40 % au niveau national.**

Près d'une ZUS sur trois compte entre 20 % et 30 % de bas revenus fiscaux (*proportion de la population vivant dans des ménages dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 5 469 € en 2001*) ; de plus, dans 20 % des ZUS cette proportion dépasse 40 % de la population.

L'HABITAT

L'évolution du parc des logements sociaux dans les ZUS

La transformation du parc des logements des ZUS s'inscrit dans la mise en œuvre du programme national de rénovation urbaine tel que défini par la loi du 1^{er} août 2003.

Au 1^{er} juillet 2005, 62 conventions de rénovation urbaine portant sur la période 2005-2008 sont signées, elles concernent 78 ZUS et 18 quartiers dérogatoires.

Elles prévoient la démolition de 30 044 logements sociaux, la construction de 27 316, la réhabilitation de 53 669 et la résidentialisation de 50 155. Sont ainsi programmées, la démolition de 9 % des logements existants dans ces 78 ZUS et la réhabilitation de 17 % . **Le volume des constructions représente 91 % des démolitions.**

L'ANRU n'est pas aujourd'hui en mesure d'indiquer le nombre de logements dont la construction, la démolition ou la réhabilitation ont été financées et achevées depuis 2004. **A ce jour, environ 10 % des concours financiers programmés, sur la période 2004-2008, ont été engagés.**

L'amélioration des conditions d'habitat

En 2003-2004, des travaux d'amélioration, financés par l'ANAH, ont été réalisés dans 31 600 logements du parc privé en ZUS, ils représentent 6 % de ce parc et se répartissent sur la moitié des quartiers en ZUS.

Ces travaux concernent le traitement des copropriétés en difficulté, la réhabilitation du parc locatif privé ou l'amélioration des logements des propriétaires occupants ayant de faibles ressources.

Les ZUS sont particulièrement concernées par l'effort d'amélioration du parc locatif privé : 15 % des logements améliorés sont en ZUS alors que celles-ci ne représentent que 5 % du parc locatif privé en France métropolitaine.

En 2004, 70 % des logements subventionnés par l'ANAH dans le cadre du plan de sauvegarde des copropriétés dégradées sont situés en ZUS, soit en tout 7 700 logements.

Les conventions de gestion urbaine de proximité visent à l'amélioration des services destinés à l'entretien de l'habitat. En 2004, il y avait 116 conventions signées correspondant à 147 ZUS.

LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE ET LA SANTÉ

Les établissements médicaux dans les ZUS

En moyenne, il y a en ZUS 6,5 établissements de pratique médicale pour 5 000 habitants, contre respectivement 14,6 établissements et 13 établissements dans les villes et les unités urbaines où elles sont situées ; **les ZUS ont ainsi en moyenne 2 fois moins d'établissements médicaux que leurs communes ou leurs unités urbaines.** 8 % de ces quartiers ne disposent d'aucune structure de pratique médicale.

Cependant les écarts de densité entre les ZUS, leur commune et leur agglomération peuvent être très variables ; les quartiers de très faible densité médicale ont des densités moyennes respectivement de 10,8 et 9,6 fois moins fortes que celles de leurs communes et de leurs unités urbaines. Par contre, pour les ZUS les mieux équipées, la densité moyenne est égale voire supérieure à celle de leur commune et de leur agglomération.

560 ZUS sur les 681 analysées ici sont équipées d'un établissement du secteur libéral, 71 n'en possèdent aucun et 72 ont en moyenne plus de 10 établissements libéraux pour 5 000 habitants. 89 % des établissements de pratique médicale situés dans les ZUS appartiennent à ce secteur, leur densité moyenne y est de 5,8 pour 5 000 habitants, soit 2 fois moins que dans les unités urbaines.

Les établissements d'auxiliaires médicaux en ZUS

La densité moyenne des établissements d'auxiliaires médicaux en ZUS est de 6,3 pour 5 000 habitants contre 11 établissements dans leurs communes et 11,3 dans leurs agglomérations, cependant 17,4 % des ZUS ne disposent d'aucun établissement de cette catégorie.

Pour ce type d'équipement de santé, les écarts entre ZUS, leurs communes et leurs agglomérations sont également très variables : les écarts de densité peuvent aller, en moyenne, de 1 à 17 au profit des communes et de 1 à 18 au profit des unités urbaines.

L'état de santé des enfants de grande section de maternelle en ZUS

Le rapport 2004, présentait un bilan de l'état de santé des élèves de CM2 scolarisés en ZUS. Il révélait que les problèmes de surpoids et de santé dentaire y étaient plus fréquents que dans les établissements situés hors de ces quartiers.

Dans le rapport 2005, un constat analogue peut être dressé auprès d'une autre génération : les enfants scolarisés, âgés de 6 ans. Selon les bilans de santé réalisés au cours de l'année scolaire 2002-2003, auprès d'un échantillon d'enfants de grande section de maternelle, le surpoids, l'obésité et une mauvaise hygiène dentaire sont également plus fréquents chez les enfants scolarisés en ZUS.

Les informations statistiques actuellement disponibles sur l'état de santé des populations vivant en ZUS et leurs recours aux soins médicaux sont limités mais elles seront enrichies à l'horizon du prochain rapport de l'observatoire avec la mobilisation de l'enquête décennale « Santé ». L'utilisation des sources des Caisses d'Assurance Maladie est également envisagée.

ÉDUCATION

Quelques indicateurs sur les établissements scolaires en ZUS

Les données prises en compte pour le rapport 2005 sont celles de l'année scolaire 2003-2004 et portent sur les établissements scolaires publics situés en ZUS.

On note peu d'évolutions significatives par rapport à l'année précédente, dans ce domaine, les grands paramètres structurels retenus parmi les indicateurs de l'observatoire évoluent de toute évidence lentement.

Si la baisse des effectifs (qui correspond à la fois à la baisse de la population en ZUS et à la baisse générale des effectifs des élèves de collège au niveau national) constatée depuis plusieurs années se confirme en 2003-2004, 25 % des ZUS qui disposent d'un collège voient cependant leurs effectifs augmenter. **La baisse des effectifs ne semble pas avoir d'effet majeur sur la structure sociale des collèges en ZUS** : de 1999-2000 à 2003-2004, le taux d'élèves défavorisés n'augmente en moyenne que d'un point, passant de 63 % à 64 % . Il est toutefois de 42,6 % hors ZUS. Cet écart, si on le rapproche de celui qui concerne la part d'élèves de nationalité étrangère (12 % dans les collèges de ZUS contre 4 % en dehors) traduit **la permanence de phénomènes de ségrégation spatiale** qui peuvent localement être très forts, reflétant et amplifiant parfois ce qui se passe dans l'habitat.

Si l'on examine la scolarité des élèves des collèges de ZUS, **les grands écarts constatés demeurent** : la proportion d'élèves en retard de 2 ans ou plus en 6^{ème} est supérieure de 3 points dans les établissements en ZUS, de même que les élèves de 3^{ème} orientés vers l'enseignement général ou technologique sont plus nombreux à redoubler leur seconde (22 % en ZUS contre 18 % en dehors). L'écart de réussite au diplôme national du brevet est de 10 points environ en défaveur des élèves scolarisés en ZUS.

Comme sur le reste du territoire, **les filles ont une scolarité meilleure que celle des garçons** : dans les collèges de ZUS, 41 % des garçons ont un an de retard ou plus en 6^{ème}, ce n'est le cas que de 32 % des filles (cela ne concerne que 22 % d'entre-elles hors ZUS).

En 2003-2004, **le nombre d'élèves par structure pédagogique au collège est toujours, en moyenne très légèrement plus faible dans les collèges situés en ZUS** et la dotation horaire y reste stable, témoignant d'un effort limité mais maintenu en faveur de ces établissements. Cependant, la part d'enseignants en poste depuis moins de 2 ans dans le même établissement reste plus forte en ZUS qu'ailleurs. Elle augmente même en 2003-2004, accompagnant une évolution affectant l'ensemble des collèges du territoire. La proportion des enseignants de moins de 30 ans y demeure aussi supérieure (25 % dans les ZUS contre 18 % en dehors).

En ce qui concerne l'offre éducative au niveau de l'enseignement supérieur, on note une spécialisation des ZUS vers les filières les plus courtes tandis que les classes préparatoires situées en ZUS ne représentent que 5 % de ce type de structure au niveau national.

LA SÉCURITE ET LA TRANQUILITÉ PUBLIQUE

Les faits de délinquance constatés en ZUS

Pour cette première analyse, 28 catégories d'infractions enregistrées par les services de police et de gendarmerie représentant au niveau national 72 % de la délinquance constatée, ont fait l'objet d'un décompte sur les quartiers des 640 ZUS étudiées, situées en zone de police. La mise en place de l'automatisation de la collecte des données par la gendarmerie nationale n'a permis d'obtenir des statistiques qu'à partir de septembre 2004 pour les 77 ZUS de la zone de gendarmerie. Pour l'ensemble des 28 catégories d'infractions retenues, **le total des faits constatés dans les ZUS situées en zone de police s'élève en 2004 à 68 faits pour 1 000 habitants en moyenne. Ce taux de délinquance constatée est de 65,6 dans l'ensemble des circonscriptions de sécurité publique d'appartenance de ces ZUS et de 47,3 pour la France métropolitaine.**

La sur-délinquance constatée en ZUS est plus prononcée pour les actes de vandalisme, certains actes de violences aux personnes ou certaines catégories de vols (avec ou sans violence). La fréquence des vols simples dans les lieux ou locaux publics est par contre plus faible en ZUS que dans les territoires qui les environnent.

LA MOBILITÉ RÉSIDENIELLE DES HABITANTS DES ZUS ENTRE 1990 ET 1999

La mobilité résidentielle est importante dans les ZUS : 61 % de leurs habitants en 1990 habitent un autre logement en 1999. Cette mobilité, mesurée à partir de l'échantillon démographique permanent de l'INSEE, est plus importante que dans le reste des unités urbaines et comparable à ce qui est observé dans les quartiers de centre ville.

Les jeunes des ZUS quittent plus tardivement et un peu moins fréquemment le domicile parental que ceux qui habitent dans le reste de leurs agglomérations. **Le faible niveau de diplôme de beaucoup de jeunes vivant en ZUS et leurs difficultés d'insertion professionnelle expliquent en grande partie ce retard dans l'accès à une autonomie résidentielle.** Les moins diplômés et les enfants d'ouvriers sont ceux qui restent le plus souvent habiter chez leurs parents, et lorsqu'ils déménagent, ils sont plus nombreux à emménager en ZUS. Les enfants d'immigrés, quel que soit leur niveau de diplôme ou leur origine sociale, restent plus souvent que les autres habiter en ZUS.

La mobilité résidentielle a le même caractère sélectif chez les adultes que chez les plus jeunes : auront plus de chances de rester habiter en ZUS les personnes les moins favorisées, les moins diplômées, les plus au chômage, les immigrés et les femmes élevant seules leurs enfants.

La mobilité résidentielle entre les ZUS et le reste du territoire métropolitain fait perdre de la population aux ZUS et transforme la structure démographique et sociale de ces quartiers. **Pour toutes les tranches d'âge, les arrivées sont loin de compenser les départs.**

La mobilité résidentielle a transformé le peuplement des ZUS en accentuant le poids des personnes professionnellement les plus fragiles. Elle exerce un fort effet de sélection : les plus fragiles ont plus de chances d'arriver en ZUS et de s'y maintenir ; les autres poursuivent leur trajectoire résidentielle vers d'autres quartiers, devenant souvent propriétaires.

Toutefois, le fait d'arriver en ZUS ou de changer de logement en restant dans ces quartiers doit être aussi lu comme une possibilité d'améliorer ses conditions de logement, à un coût souvent moindre que dans les autres quartiers.

LES FINANCES LOCALES

Écarts de Charges, écarts de ressources en 2004

Les communes de la géographie prioritaire de la politique de la ville sont réputées avoir à faire face aux plus fortes difficultés socio-urbaines, en rencontrant souvent des tensions quand ce n'est pas de lourdes difficultés financières et budgétaires. Pour vérifier cette affirmation, la DIV a conduit une étude sur les communes de plus de 5 000 habitants de métropole et des quatre départements d'outre-mer, avec pour finalité l'analyse des écarts de charges et des écarts de ressources entre ces communes et celles de la géographie prioritaire.

Les données analysées ont été communiquées par la direction générale des collectivités locales et sont relatives à l'année 2004. Elles ne permettent pas de mesurer l'impact de la réforme des péréquations engagée en 2005. Elles permettent d'éclairer cependant les handicaps récurrents de certaines communes généralement engagées dans les procédures de la politique de la ville.

L'étude apporte plusieurs enseignements concernant les communes qui ont à gérer des ZUS :

Leurs charges socio-urbaines sont particulièrement importantes et les ressources, de toute nature, dont elles disposent pour y faire face peuvent paraître, pour certaines d'entre elles, faibles :

Ainsi, les 121 communes de plus de 10 000 habitants dont la population en ZUS dépasse le taux de 30 %, comptent en moyenne 43 % de logements sociaux, 89 % d'allocataires logement et affichent un revenu fiscal moyen des ménages de 6 860 €. La valeur de ces indicateurs pour les communes qui n'ont pas de ZUS est respectivement de 17 %, 43 % et 9 820 €.

Les ressources, analysées au regard des indicateurs de potentiels fiscaux ou financiers montrent des situations communales particulièrement préoccupantes.

Ainsi, le potentiel financier moyen des 100 communes comportant les ZUS les moins bien pourvues en ressources fiscales est inférieur de 57 % à celui des 100 communes comportant les ZUS les mieux pourvues.

L'indice de charges analysé dans cette étude est révélateur des insuffisances de la géographie prioritaire de la politique de la ville :

L'effet de la péréquation, dans son action de réduction des inégalités des ressources, n'apparaît pas corrélé, avant la réforme de la DSU en 2005, avec le classement en ZUS ou en ZFU. En effet, cette dotation prenait en compte les insuffisances de ressources et le poids des charges urbaines dans leur ensemble, sur la totalité du territoire des communes concernées, sans que les règles conduisent à attribuer un supplément de dotation aux communes ayant une ZUS ou une ZFU. Cependant, une étude menée en 2004 par le commissariat général du plan sur les effets péréquateurs des concours de l'Etat aux collectivités locales a conclu que la DSU était la dotation la plus efficace au regard de la péréquation après la Dotation de Péréquation Nationale (DPN).

Il faut cependant rappeler l'existence de difficultés socio-urbaines dans des communes dépourvues de zonage prioritaire. C'est ainsi que, dans le classement des communes de plus de 10 000 habitants effectué pour l'attribution de la DSU, on dénombre 42 communes sans ZUS sur les 200 premières communes classées, alors qu'elles ont des caractéristiques socio-urbaines équivalentes à celles des communes dont une partie importante de la population réside en ZUS.

Il conviendrait dès lors, d'engager une révision régulière du zonage prioritaire de façon à inscrire la politique de la ville dans un mouvement de dynamique des territoires, avec pour objectif de ne pas pérenniser au delà du nécessaire des procédures exceptionnelles mais de les cibler alternativement là où elles sont temporairement utiles.

FICHES D'INDICATEURS COMMENTÉS

L'EMPLOI

Liste des indicateurs associés au domaine « Emploi » définis dans l'annexe de la loi du 1^{er} août 2003 :

- *Évolution annuelle du taux de chômage dans l'ensemble des zones urbaines sensibles et dans l'ensemble des agglomérations concernées par la politique de la ville ;*
- *Évolution du même taux pour les actifs de faible niveau de formation et pour les jeunes actifs de moins de 25 ans dans les ZUS et les agglomérations de référence ;*
 - *Évolution annuelle du nombre des demandeurs d'emploi de catégorie 1 inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi (Anpe) dans les ZUS et des demandeurs d'emploi étrangers résidant en ZUS.*
- *Taux de couverture des différents dispositifs d'aide à l'emploi dans les ZUS comparé aux agglomérations :*
 - *aides à l'embauche en entreprise ;*
 - *aides aux emplois des entreprises d'insertion ;*
 - *aides aux emplois d'utilité sociale ;*
 - *stage de formation et d'insertion ;*
 - *contrats en alternance.*
- *Taux de suivi des demandeurs d'emploi en ZUS par les services publics de l'emploi.*

L'activité et les taux de chômage

Plus de 2 700 000 personnes de 15 à moins de 65 ans vivent dans une ZUS. Suivre année après année les évolutions du niveau de leur participation à la vie économique et les difficultés qu'elles rencontrent pour accéder à l'emploi permet d'apprécier la réalisation des objectifs de réduction du chômage fixés par le volet « Emploi » de la loi du 1^{er} août 2003. Les enquêtes « Emploi » réalisées tout au long de l'année 2004 actualisent les constats du premier rapport de l'Observatoire des ZUS et permettent de comparer les évolutions des comportements d'activité et des taux de chômage dans ces quartiers et dans les autres territoires urbains.

Quelles tendances dans l'évolution des taux d'activité des habitants des ZUS ?

Dans les ZUS, l'activité est en légère progression pour les jeunes hommes et pour les femmes de 25 à moins de 50 ans entre 2003 et 2004 (*tableau 1*) ; au niveau national l'activité féminine continue sa progression notamment chez les plus de 55 ans. Les entrées dans la vie active, plus précoces pour les jeunes des quartiers en ZUS par rapport aux comportements des autres jeunes citadins, semblent confirmées par ces dernières observations. Globalement, le déficit de participation à la vie économique des femmes de plus de 25 ans vivant dans ces quartiers demeure important et leur taux d'activité reste inférieur de plus de 10 points à celui des autres citadines.

Tableau 1 - Taux d'activité en 2003 et 2004 par sexe et âge.

		ZUS		Partie hors ZUS des agglomérations avec ZUS		Agglomérations sans ZUS et rural	
		2003	2004	2003	2004	2003	2004
Hommes	15-24 ans	37,1	39,0	34,2	34,4	40,9	41,3
Hommes	25-49 ans	90,7	89,4	93,5	93,9	95,7	95,5
Hommes	50-59 ans	75,2	75,6	81,7	81,7	80,7	78,2
Hommes	15-59 ans	74,1	74,0	78,0	78,2	80,8	80,1
Femmes	15-24 ans	30,6	30,9	30,2	29,7	29,8	31,0
Femmes	25-49 ans	69,8	70,5	81,6	81,8	81,7	81,7
Femmes	50-59 ans	56,9	57,2	68,7	69,4	64,8	65,8
Femmes	15-59 ans	58,0	58,6	67,6	67,7	67,7	68,2
Ensemble	15-59 ans	65,7	66,1	72,7	72,9	74,3	74,3

Source : Enquête « Emploi » 2003 et 2004 - Insee.

Évolution des écarts de taux de chômage entre les ZUS et leurs unités urbaines

Le taux de chômage au sens du BIT des 15-59 ans est en moyenne sur l'année 2004 de 20,7 % dans les ZUS soit un peu plus du double du niveau de chômage national (10,0 % pour les mêmes tranches d'âge) et en hausse de 1 point par rapport à 2003. Malgré la marge d'incertitude pesant sur cette mesure, il est possible de conclure à un accroissement de l'écart du taux de chômage entre ces quartiers et le reste du territoire des agglomérations où ils sont implantés entre 2003 et 2004. Sur cette période, le taux de chômage dans les quartiers hors ZUS de ces agglomérations est en effet resté stable (tableau 2). Le mouvement de réduction des écarts que laissait percevoir la comparaison des années 1999 et 2003¹ semble donc interrompu.

En 2004, le taux de chômage des 15-59 ans, au sens BIT, est de 20,7 % en moyenne dans les ZUS, soit plus du double de la moyenne nationale.

La progression du taux de chômage dans les ZUS résulte d'une hausse de l'ordre de 3 % du nombre de chômeurs et d'une baisse quasiment symétrique (de 3,4 % en moyenne annuelle) du nombre d'actifs ayant un emploi. En effectifs on peut estimer à environ 50 000 la baisse du nombre d'actifs ayant un emploi parmi les habitants des ZUS, dont une baisse de 35 000 salariés employés en CDI (hors État et collectivités locales) et une baisse de l'ordre de 10 000 des effectifs de stagiaires ou actifs ayant une forme ou une autre de contrat aidé soit dans le privé soit dans le secteur public. La dynamique de l'emploi dans les quartiers en ZUS est certes plus sensible que dans d'autres territoires à la réduction du niveau d'intervention de la politique de l'emploi qui s'est poursuivie en 2004², mais l'essentiel des baisses d'emploi proviennent d'emplois non aidés du secteur marchand.

1. Voir le rapport 2004 de l'Observatoire.

² Voir « En 2004, l'emploi amorce sa reprise », *Premières Synthèses*, Dares, n°27.2 juillet 2005.

La progression du taux de chômage dans les ZUS résulte de la concomitance d'une hausse de 3 % du nombre de chômeurs et d'une baisse quasi symétrique, de 3,4 % en moyenne annuelle, du nombre d'actifs ayant un emploi.

Évolution du chômage par sexe et âge

Les hausses du taux de chômage les plus significatives sont enregistrées pour les actifs d'âges médians (les catégories les plus nombreuses) tandis que l'ampleur des variations pour les jeunes femmes (+ 4 points) ou pour les hommes de plus de 50 ans (- 3 points) doit être interprétée avec prudence compte tenu des effectifs restreints de ces populations.

Les taux de chômage des moins de 25 ans atteignent dans les ZUS des niveaux très élevés puisqu'en 2004 plus d'un jeune homme actif de cette tranche d'âge sur trois (36 %) est au chômage et que quatre jeunes femmes actives sur dix sont dans cette situation ; pour éviter une erreur d'interprétation trop souvent commise, il convient de rappeler que ces taux sont calculés sur la fraction active de la population qui, pour les jeunes, ne constitue qu'une minorité de ces générations (dans les ZUS, près de 4 jeunes hommes sur 10 et 3 jeunes femmes sur 10 sont actifs en 2004 – *tableau 1*), aussi l'information sur les taux de chômage des jeunes peut-elle être mise en perspective en précisant que le chômage touche environ 14 % des jeunes hommes et un peu plus de 12 % des jeunes femmes de ces générations d'habitants des ZUS.

Considéré sur l'ensemble des 15-59 ans, le creusement des écarts semble plus net pour les femmes vivant en ZUS que pour les hommes avec, pour les premières, une hausse du taux de chômage estimée à 1,6 point entre 2003 et 2004 dans un contexte de stabilité pour les autres femmes actives des mêmes villes.

Tableau 2 - Taux de chômage au sens du BIT en 2003 selon le sexe, l'âge et le lieu de résidence.

		ZUS		Partie hors ZUS des agglomérations avec ZUS		Agglomérations sans ZUS et rural	
		2003	2004	2003	2004	2003	2004
Hommes	15-24 ans	36,7	36,2	22,8	24,0	15,2	17,0
Hommes	25-49 ans	16,1	17,8	9,0	8,7	5,2	5,6
Hommes	50-59 ans	16,0	12,9	7,6	7,2	5,4	5,8
Hommes	15-59 ans	18,7	19,3	10,0	9,9	6,3	6,9
Femmes	15-24 ans	36,3	40,8	21,9	21,6	20,7	24,1
Femmes	25-49 ans	19,2	20,9	10,1	10,3	9,5	9,2
Femmes	50-59 ans	16,1	15,4	7,8	7,1	7,4	7,7
Femmes	15-59 ans	20,8	22,4	10,8	10,7	10,1	10,2
Ensemble	15-59 ans	19,7	20,7	10,4	10,3	8,0	8,4

Champ : Population active de 15 ans à moins de 60 ans.

Source : Enquête « Emploi » 2003 et 2004 - Insee.

Tableau 3 - Rapport des taux de chômage dans les ZUS et dans les autres territoires des unités urbaines comportant une ZUS en 2003 et 2004.

Sexe	Âge au 31 décembre	2003	2004
Hommes	15-24 ans	1,6	1,5
Hommes	25-49 ans	1,8	2,0
Hommes	50-59 ans	2,1	1,8
Hommes	15-59 ans	1,9	1,9
Femmes	15-24 ans	1,7	1,9
Femmes	25-49 ans	1,9	2,0
Femmes	50-59 ans	2,1	2,2
Femmes	15-59 ans	1,9	2,1
Ensemble	15-59 ans	1,9	2,0

Champ : Population active de 15 ans à moins de 60 ans.

Source : Enquête « Emploi » 2003 et 2004 - Insee.

Dans les ZUS, le taux de chômage progresse plus rapidement pour les actifs de faible niveau de formation, alors que cette hausse est plus contenue pour les titulaires d'un diplôme...

Dans les ZUS, le taux de chômage progresse plus rapidement pour les actifs de faible niveau de formation (+ 3 points pour les hommes ne possédant aucun diplôme ou le seul CEP, + 1,6 point pour les femmes de même niveau), alors que les hausses demeurent beaucoup plus contenues ou que des baisses s'observent pour les titulaires de diplômes (il en est ainsi en particulier pour les hommes titulaires d'un CAP-BEP ou d'un diplôme de niveau Bac + 2). Si la situation des femmes de ces quartiers sur le marché du travail est dans l'ensemble plus défavorable que celle des hommes, il n'en va pas de même pour les femmes titulaires d'un diplôme du supérieur (il est vrai peu nombreuses dans ces quartiers) qui, tant en 2003 qu'en 2004, ne semblent pas affectées par un handicap significatif en termes de taux de chômage par rapport aux actives résidant dans d'autres quartiers, alors que les hommes résidant en ZUS et titulaires d'un diplôme du supérieur sont deux fois plus fréquemment au chômage que les autres habitants des mêmes villes.

... cela est particulièrement vrai pour les femmes titulaires d'un diplôme du supérieur, qui semblent moins souffrir du chômage que les hommes diplômés des mêmes quartiers.

Tableau 4 - Taux de chômage en 2003 et 2004 selon le diplôme le plus élevé obtenu.

	ZUS		Partie hors ZUS des agglomérations avec ZUS		Agglomérations sans ZUS et rural	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004
<i>Hommes</i>						
Diplôme supérieur	14,9	15,3	7,1	7,4	6,2	5,7
Baccalauréat + 2 ans	12,8	8,9	5,9	7,1	4,6	4,8
Bac, Brevet professionnel ou équivalent	16,2	16,9	10,1	9,2	5,1	6,0
CAP-BEP ou équivalent	15,0	13,6	8,4	7,6	4,9	5,7
BEPC seul	20,7	18,8	11,6	12,6	8,5	8,4
Aucun diplôme ou CEP	23,3	26,6	16,7	16,5	9,4	10,2
Ensemble	18,7	19,3	10,0	9,9	6,3	6,9
<i>Femmes</i>						
Diplôme supérieur	7,8	7,4	8,9	8,2	6,6	6,9
Baccalauréat + 2 ans	9,2	10,7	6,6	6,3	5,7	5,1
Bac, Brevet professionnel ou équivalent	18,4	18,4	9,4	11,0	8,5	10,0
CAP-BEP ou équivalent	19,6	21,9	11,8	11,8	10,6	10,5
BEPC seul	22,9	30,7	12,0	11,2	9,0	10,8
Aucun diplôme ou CEP	28,3	29,8	16,3	15,6	14,7	14,0
Ensemble	20,8	22,4	10,8	10,7	10,1	10,2

Champ : Population active de 15 ans à moins de 60 ans.

Source : Enquête « Emploi » 2003 et 2004 - Insee.

L'évolution du chômage des populations immigrées vivant dans les ZUS contribue largement à l'augmentation de l'écart global de chômage entre ces quartiers et le reste des villes : les hausses de 3 points pour les hommes immigrés originaires de pays extérieurs à l'Union européenne et de 6 points pour les femmes observées dans les ZUS contrastent fortement tant avec les hausses contenues pour les résidents non immigrés des mêmes quartiers qu'avec les baisses de taux de chômage connues par les hommes immigrés vivant dans d'autres territoires.

L'évolution du chômage des populations immigrées vivant dans les ZUS contribue largement à l'augmentation de l'écart global de chômage entre ces quartiers et le reste des villes.

Tableau 5 - Taux de chômage 2003 et 2004 selon l'origine immigrée ou non.

	ZUS		Partie hors ZUS des agglomérations avec ZUS		Agglomérations sans ZUS et rural	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Hommes						
non-immigré	17,7	17,9	9	9,2	6,1	6,8
immigré originaire pays de l'UE	11,5*	5*	7	5,5	5,1	5
immigré originaire pays hors de l'UE	23,2	26,4	24	20,1	20,7	15,1
Ensemble	18,7	19,3	10	9,9	6,3	6,9
Femmes						
non-immigrée	18,6	19,7	10	9,8	9,9	9,9
immigrée originaire pays de l'UE	18,1*	12,7*	7,3	9	10,3	10,7
immigrée originaire pays hors de l'UE	32,5	38,4	24,8	25	21	23,5
Ensemble	20,8	22,4	10,8	10,7	10,1	10,2

Notes : * Effectifs faibles, estimations peu significatives.

Champ : Population active de 15 ans à moins de 60 ans.

Source : Enquête « Emploi » 2003 et 2004 - Insee.

Une évolution temporelle de l'effet « ZUS » ?

On notait dans le rapport 2004 de l'Observatoire que ni le faible capital scolaire, ni les structures sociodémographiques des populations en ZUS, ni les contextes économiques régionaux dans lesquels se situent ces quartiers n'expliquaient entièrement le plus haut niveau de chômage qui y était observé et l'on mettait en évidence un effet résiduel majorant la probabilité de chômage « toutes choses égales par ailleurs » pour les actifs résidant en ZUS. Cet effet, estimé sur la base de situation moyenne sur l'année 2003, était plus élevé pour les femmes que pour les hommes (tableau 6) ; en 2004 cet effet est confirmé et même amplifié. En particulier pour les femmes pour lesquelles le fait de résider en ZUS accroît la probabilité de chômage de plus de 7 points par rapport aux actives présentant les mêmes caractéristiques mais résidant en dehors des ZUS.

Les disparités liées à l'origine des personnes n'évoluent pas dans le même sens pour les hommes (pour lesquels l'écart entre les immigrés d'origine non européenne et les non-immigrés semble se réduire) que pour les femmes, puisque pour ces dernières l'écart « toutes choses égales par ailleurs » s'accroît.

L'écart entre hommes immigrés d'origine non-européenne et les non-immigrés semble se réduire, alors qu'il s'accroît pour les femmes immigrées.

Tableau 6 - Effet résiduel du quartier de résidence sur le risque de chômage des actifs résidant dans des unités urbaines comportant une ZUS.

Quartier de résidence	Hommes		Femmes	
	Effet estimé		Effet estimé	
	2003	2004	2003	2004
ZUS	4,4	5,5	5,5	7,3
Hors ZUS	Réf		Réf	

Traitement : Observatoire national des ZUS.

Lecture : Les effets estimés se lisent par rapport à la situation de référence ; ils indiquent (en points) l'écart de risque de chômage par rapport à la modalité choisie comme référence. Les effets ont été estimés séparément pour les femmes et les hommes. Les autres facteurs dont les effets sont contrôlés sont : la grande région de résidence (Zeat), la tranche d'âge, la situation familiale, le nombre d'enfants du ménage, l'origine de la personne et son diplôme le plus élevé.

Source : Enquête « Emploi » 2003 et 2004 - Insee.

Des évolutions du chômage qui ne bouleversent pas la hiérarchie des territoires d'intervention de la politique de la ville

La hiérarchie des quartiers prioritaires de la politique de la ville introduite par le pacte de relance pour la ville de 1996 distingue, sur la base d'éléments quantitatifs alors disponibles ainsi que sur la base de facteurs plus qualitatifs, les ZUS « simples », les ZRU et les ZFU. La hiérarchie des niveaux de chômage de ces trois types de quartiers se lit de la même manière en 2003 et 2004 : les taux de chômage les moins élevés caractérisent les ZUS « simples », les niveaux de chômage les plus élevés caractérisent encore en 2004 comme en 2003 les ZRU, et les ZFU³ se situent à un niveau intermédiaire bien qu'elles fassent l'objet des interventions les plus fortes en termes d'exonérations fiscales et sociales. Ce constat n'est pas modifié entre 2003 et 2004 mais la hausse la plus rapide s'observe dans les ZFU, parmi lesquelles figurent désormais les 41 nouvelles ZFU créées par la loi du 1^{er} août 2003 et générant des droits à exonérations à partir du 1^{er} janvier 2004. Ces dernières évolutions reflètent en fait le niveau élevé des difficultés des quartiers nouvellement classés en ZFU.

Les taux de chômage les moins élevés caractérisent les ZUS « simples », les plus élevés s'observent en 2004 comme en 2003 dans les ZRU, les ZFU se situant à un niveau intermédiaire.

Définition

Les enquêtes « Emploi » mesurent le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui (1) n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence, (2) est disponible pour travailler et (3) a entrepris des démarches effectives de recherche d'emploi ou (3') a trouvé un emploi qui commence plus tard. Le taux de chômage est le nombre de chômeurs rapporté à la population active totale (salariés, non salariés, chômeurs).

2. La localisation dans une ZFU des ménages interrogés aux enquêtes « Emploi » n'est connue que de manière approchée : ont été considérés ici comme résidant en ZFU les ménages habitant dans une des ZUS sur lesquelles sont basées les ZFU alors que les contours de ces dernières ne suivent généralement pas ceux de la ZUS initiale mais englobent également d'autres terrains situés à proximité. Cette approximation ne peut avoir qu'un effet limité sur les mesures des taux de chômage commentées ici.

Tableau 7 - Taux de chômage en 2003 et 2004 dans les ZUS (non ZRU) et les ZRU.

	2003	2004
Hommes		
ZUS hors ZRU	15,9	16,3
ZRU	20,2	21
Femmes		
ZUS hors ZRU	16,1	18,0
ZRU	23,6	25,2
Ensemble		
ZUS hors ZRU	16,0	17,1
ZRU	21,7	22,8
ZFU	19,6	22,1

Source : Enquête « Emploi » 2003 et 2004 - Insee.

Les ZUS des unités urbaines comportant une ZFU : quels sont les effets de la clause d'embauche ?

Pour ne pas limiter aux seuls quartiers classés en ZFU et à leurs habitants les effets sur l'emploi de l'exonération de cotisations sociales patronales accordée aux entreprises, la géographie de référence de la clause légale d'emploi ou d'embauche d'une proportion minimale de résidents a été élargie depuis le 1^{er} janvier 2003 à l'ensemble des quartiers classés en ZUS situés dans la même agglomération (unité urbaine) que la ZFU. Au moins un tiers des embauches ou emplois (à partir de la troisième embauche ouvrant droit à l'exonération) de l'entreprise doit bénéficier à un résident de la ZFU ou d'une des ZUS de la même unité urbaine.

Les évolutions respectives des taux de chômage entre les ZUS des unités urbaines comportant des ZFU (qui regroupent en 2004 environ 80 % des chômeurs résidant en ZUS) et ces mêmes unités urbaines ne se distinguent guère sur les années 2003 et 2004 de façon significative des évolutions pour l'ensemble des ZUS de métropole ni en niveau ni en évolution.

La création de 41 nouvelles ZFU ayant pris réellement effet au cours de 2004, c'est seulement dans une phase ultérieure, avec la constitution d'une offre foncière et immobilière sur ces sites, que des effets sur les taux de chômage, en particulier de ces quartiers, pourraient devenir perceptibles.

Les comparaisons en niveau comme en évolution du chômage dans ces zonages devront aussi prendre en compte des différences tenant au contexte local globalement plus favorable dans l'ensemble des villes d'implantation des ZUS que dans celles comptant une ZFU instituée en 2004.

Tableau 8 - Écart de taux de chômage en 2003 et 2004 entre les ZUS des unités urbaines ayant une ZFU et le reste de ces unités urbaines.

Quartier	Hommes		Femmes		Ensemble	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004
ZUS	18,5	18,9	20,5	22,3	19,4	20,5
Autres territoires des unités urbaines ayant une ZFU	10,3	10,4	10,3	10,4	10,3	10,4

Source : Enquête « Emploi » 2003 et 2004 - Insee.

Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE habitant dans les ZUS constitue, avec l'écart des taux de chômage entre les ZUS et les agglomérations, le second indicateur de suivi du volet "Emploi Insertion" de la loi d'orientation et de programmation pour la ville du 1^{er} août 2003.

L'objectif fixé est de "réduire d'un tiers le nombre de chômeurs dans les ZUS sur une période de cinq ans" (2004-2008).

Cet indicateur fait depuis plusieurs années l'objet d'un suivi dans le cadre d'un partenariat associant l'ANPE, la DIV et l'Insee, les évolutions observées de 1998 à 2003 ont été présentées dans le rapport 2004 de l'Observatoire. Des changements apportés dans la méthodologie des exploitations portant sur les ZUS ont conduit à réestimer les évolutions intervenues entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003, Les résultats portant sur la période récente n'étant pas directement comparables aux évolutions publiées antérieurement, on se limitera ici à des observations sur les années 2003 et 2004 pour lesquelles des estimations ont été produites par l'Insee sur les ZUS de France métropolitaine¹.

2004 amorce un retournement dans l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.

Après une hausse de 2,8 % en 2003 on estime à 1,6 % la baisse du nombre de demandeurs d'emploi dans les ZUS en 2004.

Au plan national, l'année 2004 est marquée par un retournement positif du marché du travail. Après une baisse de l'emploi total estimée à - 93 000 emplois en 2003, l'amorce d'une reprise de l'activité économique permet d'enregistrer en 2004 un solde positif évalué à 37 000 créations nettes d'emploi². Ce retournement trouve sa traduction dans l'évolution du chômage enregistré dont la hausse est stoppée (*tableau 1*). Dans les ZUS on estime que sur l'année 2004 le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1³ résidant en ZUS a décliné de 1,6 %, alors qu'il progressait de 0,5 % dans l'ensemble des agglomérations comportant une ZUS. Cette baisse dans les ZUS intervient après une hausse de 2,8 % en 2003. Le retournement de tendance est tout aussi net lorsque l'on se fonde sur l'indicateur issu des statistiques de l'ANPE le plus proche du chômage au sens du BIT (regroupement des demandeurs d'emploi inscrits dans les catégories 1, 2 et 3 à l'exclusion de ceux ayant exercé des activités réduites dans le mois). Selon cet indicateur le nombre de demandeurs d'emploi aurait baissé de 2,1 % en 2004 après une hausse de 2,4 % en 2003⁴ (*tableau 1*).

Le nombre de chômeurs exerçant des activités occasionnelles (dites activités réduites dans le vocabulaire de l'ANPE) tout en restant à la recherche d'un emploi progresse en revanche rapidement dans cette période d'embellie de l'emploi où les occasions de trouver des "petits boulots" se font plus fréquentes ; il progresse en 2004 de 8,1 % dans les ZUS et de 11,1 % dans les agglomérations correspondantes (*tableau 2*).

1. Les estimations des nombres de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2004 portent sur 715 ZUS de France métropolitaine.

2. "En 2004, l'emploi amorce sa reprise", Dares, Premières Synthèses, n°27.2, juillet 2005.

3. DEFM de catégorie 1, c'est-à-dire à la recherche d'un emploi en CDI à temps plein. Il s'agit de l'indicateur dont le suivi est demandé dans l'annexe de la loi du 1^{er} août 2003.

4. Si les évolutions en glissement annuel fournies par la statistique de l'ANPE ne sont pas incompatibles avec une progression en moyenne annuelle entre 2003 et 2004 que font apparaître les enquêtes emploi, il convient de rappeler qu'aucune de ces mesures n'est exempte d'imperfections : celle issue des enquêtes emploi est affectée d'une marge d'incertitude liée au sondage tandis que les estimations fondées sur les enregistrements administratifs de la liste de demandeurs d'emploi ne sont pas toujours en concordance avec les déclarations des ménages aux enquêtes, les deux mesures restent complémentaires.

Tableau 1 - Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE sur les années 2003 et 2004 dans les ZUS, les agglomérations comportant une ZUS et en France métropolitaine.

Évolutions en taux annuels (en %)	ZUS		Agglomérations comportant une ZUS		France métropolitaine	
	DEFM de catégorie 1	DEFM de catégories 1, 2, 3, hors activités réduites	DEFM de catégorie 1	DEFM de catégories 1, 2, 3, hors activités réduites	DEFM de catégorie 1	DEFM de catégories 1, 2, 3, hors activités réduites
Dates						
31/12/02 au 31/12/03*	2,8	2,4	5,8	4,7	5,9	4,8
31/12/03 au 31/12/04*	- 1,6	- 2,1	0,5	-0,3	-0,1	-0,7

Notes : Données brutes. Les données sur les ZUS au 31 décembre 2003 et 2004 sont provisoires.
Source : ANPE -DIV-Insee.

Définitions

- **DEFM de catégorie 1** : demandeurs d'emploi à la recherche d'un contrat en CDI à temps plein.
- **DEFM de catégories 1, 2, 3 hors activités réduites** : demandeurs d'emploi à la recherche d'un contrat à durée indéterminée à temps plein, à durée indéterminée à temps partiel (catégorie 2), à durée déterminée (catégorie 3) n'ayant effectué aucun travail occasionnel au cours du mois écoulé. Cet agrégat est, parmi les indicateurs pouvant être obtenus à partir de la statistique de l'ANPE, celui qui est conceptuellement le plus proche du chômage au sens du BIT.

Entre chômage total et emploi, l'exercice d'activités réduites par les demandeurs d'emploi en rapide progression.

Tableau 2 - Évolution du nombre de demandeurs d'emploi exerçant des activités réduites (DEFM de catégories 1, 2, 3 exerçant des activités réduites et catégories 6, 7, 8).

Catégories 1, 2, 3 exerçant des activités réduites et catégories 6, 7, 8	ZUS (en %)	Agglomérations comportant une ZUS (en %)	France métropolitaine (en %)
31/12/02 au 31/12/03*	2,8	6,7	7,7
31/12/03 au 31/12/04*	8,1	11,1	10,9

Notes 1 : Les données sur les ZUS aux 31 décembre 2003 et 2004 sont provisoires..
Source : ANPE – Insee .Traitements DIV-Observatoire national des Zones Urbaines Sensibles.

Recul plus rapide du nombre de demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans.

Le recul du nombre de demandeurs d'emploi inscrits (en catégorie 1⁵) dans les ZUS est le plus rapide pour les demandeurs de 50 ans ou plus (tableau 3), comme c'est le cas général dans les villes et au niveau national. Mais, alors que le nombre de demandeurs de moins de 25 ans progresse significativement sur l'année 2004 au niveau national et dans l'ensemble des villes il est en baisse modérée dans les ZUS.

5. Seule catégorie pour laquelle les données détaillées par sexe, tranche d'âge et qualification soient disponibles.

Tableau 3 - Structures des DEFM (catégorie 1) par sexe et âge et évolutions du 31 décembre 2003 au 31 décembre 2004.

DEFM catégorie 1	ZUS			Agglomérations comportant une ZUS		France métropolitaine	
	Effectifs	Structure 31/12/2003 (en %)	Évolution 2004/2003	Structure 31/12/2004 (en %)	Évolution 2004/2003	Structure 31/12/2004 (en %)	Évolution 2004/2003
moins de 25 ans	69 722	21,4	-0,6	19,2	3,1	20,2	2,2
de 25 à 49 ans	219 874	67,3	-1,8	67,9	0,3	66,2	-0,3
50 ans et plus	36 931	11,3	-2,3	13,1	-2,4	13,6	-2,4
Hommes	184 664	56,6	-2,5	54,1	-0,3	52,4	-0,9
Femmes	141 863	43,4	-0,4	45,9	1,5	47,6	0,8
Ensemble	326 527	100,0	-1,6	100,0	0,5	100,0	-0,1

Source : ANPE -DIV- Insee.

Des évolutions moins favorables pour les femmes inscrites à l'ANPE.

De façon générale le marché du travail a évolué moins favorablement pour les femmes que pour les hommes en 2004, cette différence se retrouve également dans les ZUS dans lesquelles la baisse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits est nettement plus significative pour les hommes (-2,5 %) que pour les femmes résidant dans ces quartiers (-0,4 %). Ceci est un fait nouveau puisque, de 1998 à 2003, la réduction de la part des femmes avait été une des transformations sociodémographiques les plus marquantes de la population des DEFM de catégorie 1 résidant en ZUS.

Les évolutions de la structure du chômage par qualification de l'emploi recherché s'inscrit en 2004 dans la poursuite des tendances antérieures marquées par la tertiarisation des emplois et l'élévation de la qualification des actifs. La baisse rapide de la part des catégories ouvrières et la place croissante des catégories d'employés non qualifiés est à rapprocher de la féminisation de la population des demandeurs d'emploi en 2004.

Tableau 4 - Répartition des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE au 31 décembre 2004 en catégorie 1 et évolution du 31 décembre 2003 au 31 décembre 2004 par qualification de l'emploi recherché.

DEFM de catégorie 1	ZUS		Agglomérations comportant une ZUS		France métropolitaine	
	Répartition au 31/12/2004 (en %)	Évolution 2004/2003	Répartition au 31/12/2004 (en %)	Évolution 2004/2003	Répartition au 31/12/2004 (en %)	Évolution 2004/2003
Qualification de l'emploi recherché						
Manœuvres, ouvriers spécialisés	16,4	-6,4	10,2	-2,3	11,1	-3,3
Ouvriers qualifiés	14,5	-7,0	11,4	-4,0	12,5	-4,3
Employés non qualifiés	26,1	1,9	19,7	4,8	19,4	4,0
Employés qualifiés	34,3	0,8	38,0	2,3	37,9	1,4
Techniciens, Agents de maîtrise, Cadres	8,7	-1,4	20,7	-2,3	19,1	-1,9
Ensemble	100,0	-1,6	100,0	0,5	100,0	-0,1

Source : Insee – ANPE

Le nombre de demandeurs d'emploi titulaires d'un diplôme de niveau au moins égal à Bac + 2 s'élève particulièrement rapidement dans les ZUS.

Les niveaux de formation des demandeurs d'emploi résidant en ZUS s'élèvent particulièrement rapidement en 2004 : au 31 décembre 2004, près de 3 demandeurs d'emploi sur 10 inscrits dans ces quartiers (en catégorie 1) ont un diplôme égal ou supérieur au bac. Le nombre de demandeurs d'emploi ayant un niveau égal ou supérieur à bac +2 progresse de 4,3 % dans les ZUS, alors que cette hausse est limitée à 2 % dans les agglomérations correspondantes..

Tableau 5 - Évolution de la structure des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004 par niveau de formation.

DEFM de catégorie 1	ZUS		Agglomérations comportant une ZUS		France métropolitaine	
	Répartition au 31/12/2004 (en %)	Evolution 2004/2003	Répartition au 31/12/2004 (en %)	Évolution 2004/2003	Répartition au 31/12/2004 (en %)	Évolution 2004/2003
Sortie avant troisième	22,7	-8,3	14.1	-6,4	13.5	-7,4
CEP ou SES	9,6	-1,0	7.1	1,1	7.2	0,0
CAP ou BEP ou BEPC	38,1	-1,1	34.2	0,9	37.4	0,2
Bac	15,5	3,2	18.1	3,6	18.2	2,9
Bac + 2 ou plus	14,0	4,3	26.5	2,0	23.7	2,1
Ensemble	100,0	-1,6	100,0	0,5	100,0	-0,1

Source : Insee – ANPE

Disponibilité des indicateurs inscrits dans l'annexe 1 de la loi du 1^{er} août 2003 et perspectives.

- Les conditions de diffusion par l'Insee des indicateurs issus de la statistique des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE et résidant dans les ZUS ont été redéfinies par un arrêté du 27 avril 2004. Ce texte ne prévoyant pas de pouvoir distinguer les demandeurs d'emploi par nationalité, les traitements réalisés par l'Insee ne permettent plus de suivre la part des étrangers parmi les demandeurs d'emploi dans les ZUS. Il en est de même de l'indicateur relatif à la part des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RMI. Une demande a été adressée à la Cnil par l'Insee pour ouvrir à nouveau ces possibilités.
- La production par l'ANPE d'un indicateur relatif au suivi des demandeurs d'emploi résidant en ZUS est inscrit dans la convention ANPE-Div du 12 avril 2005. Les traitements statistiques nécessaires à l'obtention de cet indicateur sont en cours, il devrait être disponible à l'horizon du prochain rapport de l'observatoire.

LES ENTREPRISES

Les indicateurs demandés

- nombre d'entreprises existantes, créées ou transférées ;
- nombre d'emplois existants, transférés et créés dans les ZFU et nombre d'embauches réalisées par les entreprises implantées dans ces zones de personnes résidant en ZUS ;
- investissements publics réalisés dans chaque ZUS, zone de redynamisation urbaine (ZRU) et ZFU.

L'activité économique dans les zones franches urbaines

Au 1^{er} janvier 2004, environ 25 000 établissements économiques sont implantés dans une des 38 zones franches urbaines créées au 1^{er} janvier 1997 en France métropolitaine¹ (tableau 1). Le stock d'établissements présents en ZFU est en progression depuis 1999.

Le stock d'établissements présents en ZFU « 1^{ère} génération » est en progression depuis 1999.

Les entreprises implantées dans une ZFU, qu'elles emploient ou non des salariés, peuvent bénéficier d'exonérations fiscales, notamment d'une exonération de taxe professionnelle². L'exonération de taxe professionnelle est totale pendant 5 ans puis est prolongée de manière dégressive, pendant une durée de 3 ans ou 9 ans selon que l'entreprise emploie à cette date plus ou moins de cinq salariés. Au 1^{er} janvier 2005, environ 20 000 établissements situés dans les ZFU de 1^{ère} génération (métropole et DOM) bénéficient d'une exonération de taxe professionnelle (tableau 2). Les entreprises déjà présentes au 1^{er} janvier 1997 commencent à sortir du dispositif : on constate entre 2004 et 2005, une légère décroissance du nombre d'établissements concernés (- 1,4 %).

41 nouvelles zones franches urbaines ont été ouvertes au 1^{er} janvier 2004, on y compte à cette date environ 12 000 établissements (tableau 1). Début 2005, près de 7 000 établissements y sont exonérés de taxe professionnelle (tableau 2).

41 nouvelles ZFU ont été ouvertes au 1^{er} janvier 2004, on y compte à cette date 12 000 établissements.

Avec 5 000 établissements créés ou transférés en ZFU, la 1^{ère} génération des zones franches a connu depuis 2003 un nouveau dynamisme (graphique 1). Après la baisse du nombre de créations au cours de l'année 2002, le nombre d'installations en ZFU a de nouveau progressé. En 2004, le nombre d'installations est 10 % plus élevé qu'en 2003. La tendance observée entre 2001 et 2004 sur les zones franches reflète à la fois l'évolution du dispositif zones franches et une conjoncture économique plus globale. La baisse des nouvelles installations en 2002 est imputable à l'interruption du dispositif ZFU

1. Les données concernant l'Outre-mer ne sont pas disponibles.

2. Ces entreprises doivent employer au plus 50 salariés à la date d'implantation de l'établissement dans la ZFU.

au cours de l'année : les nouveaux établissements ne bénéficiaient plus des exonérations fiscales ; le dispositif n'a repris qu'au 1^{er} janvier 2003. Cependant, cette faiblesse est aussi plus générale : on retrouve la même baisse des créations d'établissements à l'échelle des unités urbaines comprenant des zones franches et à l'échelle de la France entière.

Au sein des ZFU « 1^{ère} génération », le nombre d'installations en 2004 est de 10 % plus élevé qu'en 2003.

Les territoires couverts par les 41 ZFU de 2^{ème} génération ont également connu une hausse du nombre d'installations au cours de l'année 2004 : 3 000 établissements se sont installés dans ces zones au cours de l'année, soit 30 % de plus qu'en 2003. La mise en place du dispositif zone franche dans ces nouveaux territoires et la reprise générale de la création d'entreprises leur ont été profitables.

3 000 établissements se sont installés en 2004 dans les périmètres des 41 nouvelles ZFU, soit 30 % de plus qu'en 2003.

Les installations nouvelles d'établissements en ZFU correspondent pour plus de la moitié à des créations d'activités nouvelles (créations pures), cette proportion a progressé depuis 2002 et atteint 64 % en 2004 tant dans les nouvelles ZFU que dans celles de 1^{ère} génération (*graphique 2*). Les autres installations sont des transferts (26 % des installations en ZFU 1^{ère} génération en 2004), des reprises (7 %) ou des réactivations d'établissements (3 %).

64 % des nouvelles installations sont des créations pures. Les services aux entreprises, la construction et les transports prédominent.

Les services aux entreprises, la construction, les transports ont un poids particulièrement important dans les ZFU (*graphique 3*). Les nouvelles installations tendent à accentuer l'importance de ces secteurs. Le taux d'installation qui rapporte le nombre d'établissements créés ou transférés en ZFU au total des entreprises existantes en début de période, donne une indication du renouvellement du tissu productif. Globalement, pour 10 établissements présents au 1^{er} janvier 2003, 2 établissements supplémentaires se sont installés au cours de l'année. Ce taux est plus élevé pour l'immobilier, la construction et dans une moindre mesure pour le commerce et les services aux entreprises ; il est par contre plus faible pour les activités agroalimentaires, l'industrie et l'action sociale (*graphique 4*).

Le taux d'installation varie également fortement selon la taille des établissements : les établissements sans salarié sont ceux qui connaissent le plus fort taux d'installation (*graphique 5*), et ce même s'ils ne bénéficient pas des mesures d'exonération de charges sociales patronales.

Le dynamisme économique observé pour l'ensemble des ZFU de 1^{ère} génération varie selon les sites. Le taux d'installation d'établissements entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2004 permet de distinguer des zones avec plus ou moins de création d'activité (*carte 1*). Les ZFU de Montpellier, Nice, Perpignan, Montereau-Fault-Yonne font partie, sur cette période, des plus dynamiques du point de vue des nouvelles installations d'établissements. Au contraire, d'autres ZFU ont connu entre 2003 et 2004 plus de difficultés, c'est le cas par exemple des ZFU de Saint-Dizier, des Mureaux ou de Champigny sur Marne. Ces différences entre les zones reflètent pour partie des écarts régionaux de dynamisme liés aux différences de structure du tissu économique.

Pour les ZFU de 2^{ème} génération, créées au 1^{er} janvier 2004, l'observation des créations et transferts portent uniquement sur la première année d'activité (*carte 2*). Les zones qui ont connu sur l'année 2004 le plus fort taux d'installation d'établissements économiques sont les ZFU de Strasbourg, Nantes, Toulouse, Rillieux-la-Pape, Sevrans et Béziers. Dans ces zones, le taux annuel d'installation a été supérieur à 30 %. Au contraire, d'autres ZUS ont connu sur cette première année une dynamique

d'installation d'établissements plus faible, c'est par exemple le cas de Nancy ou Saint-Nazaire où le taux d'installation a été inférieur à 16 %. Le déficit initial de capacité d'accueil et les délais de constitution d'une offre immobilière adaptée peuvent contribuer à expliquer les plus faibles taux d'installation d'entreprises observés dans certains sites.

A la fin de l'année 2004, environ 13 500 établissements bénéficient d'une exonération de cotisations sociales patronales du fait de leur implantation dans l'une des 85 zones franches urbaines (*tableau 3*) : ils sont 10 000 à 11 000 dans les 44 ZFU de 1^{ère} génération et 3 000 dans les 41 ZFU de 2^{ème} génération. Cette exonération de charges sociales concerne 68 600 salariés. La mise en place des ZFU de 2^{ème} génération vient prendre le relais des ZFU de 1^{ère} génération où les effectifs salariés exonérés sont en baisse depuis 2001. En effet, les établissements déjà présents en 1997 ne bénéficient plus que d'une exonération partielle : les exonérations du dispositif ZFU sont moins attractives et certains optent pour les dispositifs généraux d'allègement de charges sociales.

Du fait de leur implantation dans l'une des 85 ZFU, 13 500 établissements bénéficient fin 2004 d'exonérations de cotisations sociales patronales concernant 68 600 salariés.

La relance du dispositif ZFU au 1^{er} janvier 2003 a toutefois permis d'accroître le nombre d'embauches exonérées au cours de l'année 2003 de 6 % par rapport 2002 (*tableau 4*) : 8 376 salariés ouvrant droit à une exonération ont été recrutés dans l'une des 38 ZFU de 1^{ère} génération de France métropolitaine au cours de l'année 2003. Cette progression est surtout le fait des établissements nouvellement implantés : une embauche sur cinq a été réalisée par un établissement implanté dans l'année (*tableau 5*). Les embauches s'effectuent principalement dans le secteur des services aux entreprises (28 %) et de la construction (27 %), secteurs en expansion dans les ZFU (*graphique 6*).

La question de l'offre immobilière et foncière

En ce qui concerne les 41 nouvelles zones franches urbaines, les créations d'emplois en 2004 sont estimées à partir des données de l'ACOSS concernant les effectifs des ZFU de Métropole entre 4000 et 5000 emplois. Ces créations d'emplois sont contraintes par un immobilier d'entreprise en cours de constitution. Bien qu'encore insuffisante, l'offre immobilière et foncière ne répond pas encore à l'intégralité de la demande des investisseurs. Conscientes de ce déficit, nombre de collectivités locales se sont mobilisées pour la constitution d'un parc d'immobilier d'entreprises adapté : les études de faisabilité sont partout achevées et des programmations sont en cours (Strasbourg, Sevrans,...) ou lancées (La Courneuve, Vénissieux, Toulouse, Evreux, Clermont-ferrand,...). Des solutions originales sont trouvées pour pallier la période de constitution de cet immobilier : ateliers relais provisoires (Valenciennes), sous-locations (Toulouse), réhabilitations (Marseille).

En 2003, les résidents des ZFU représentent 27 % des salariés recrutés dans les établissements implantés avant le 1^{er} janvier 2002 et 32 % de ceux embauchés dans les établissements plus récents.

En 2003, les résidents des ZFU représentent 27 % des salariés recrutés dans les établissements présents au 1^{er} janvier 2002 et 32 % de ceux recrutés dans les établissements implantés en 2002 ou 2003.

L'ensemble des exonérations fiscales et sociales associées au dispositif ZFU représente pour l'année 2004 un montant de 495 millions d'euros (*tableau 6*). Toutefois, le coût du dispositif doit être apprécié

en regard des dispositifs d'allègement de charges de droit commun. On estime qu'en 2004, les exonérations de charges sociales des établissements en ZFU représentent par rapport au dispositif général d'allègement de charges un coût supplémentaire d'environ 121 millions d'euros. Par rapport aux mesures de droits communs d'allègement de charges sociales, le dispositif ZFU représente ainsi un coût total supplémentaire d'environ 346 millions d'euros.

Bibliographie :

Hélène Thélot, « Les Zones franches urbaines en 2003 : un dynamisme impulsé par la vigueur des nouvelles implantations », *Premières informations premières synthèses*, Dares, n°19.1, mai, 2005.

Hélène Thélot, « Les embauches en Zone franche urbaine en 2002 », *Premières informations premières synthèses*, Dares, n°35.1, août, 2004.

Virginie Fabre, « La hausse des créations d'entreprises se poursuit en 2004 », *Insee première*, Insee, n° 1002, janvier, 2005.

Tableau 1- Nombre d'établissements implantés en ZFU de France métropolitaine.

	ZFU de 1^{ère} génération	ZFU de 2^{ème} génération
1er janvier 1999	environ 17 000	-
1er janvier 2004	environ 25 000	environ 12 000

Champ : ZFU de 1^{ère} génération et de 2^{ème} génération de France métropolitaine, établissements du champ ICS.

Source : Répertoire Sirène, Insee.

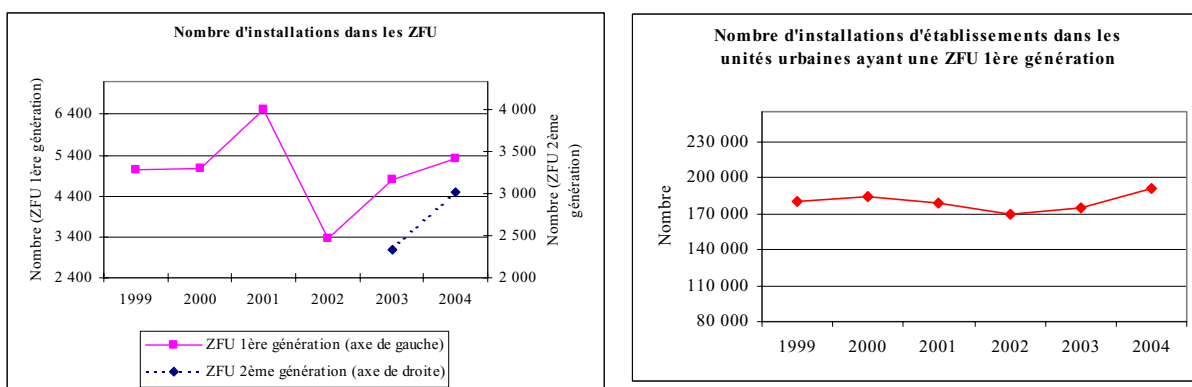
Tableau 2 - Nombre d'établissements bénéficiant d'une exonération de taxe professionnelle en ZFU.

	ZFU de 1^{ère} génération	ZFU de 2^{ème} génération
1er janvier 2001	16 909	
1er janvier 2002	19 190	
1er janvier 2003	19 283	
1er janvier 2004	19 984	
1er janvier 2005	19 701	6 596

Champ : ZFU de 1^{ère} génération et de 2^{ème} génération (en 2005) de France entière.

Source : Direction générale des impôts.

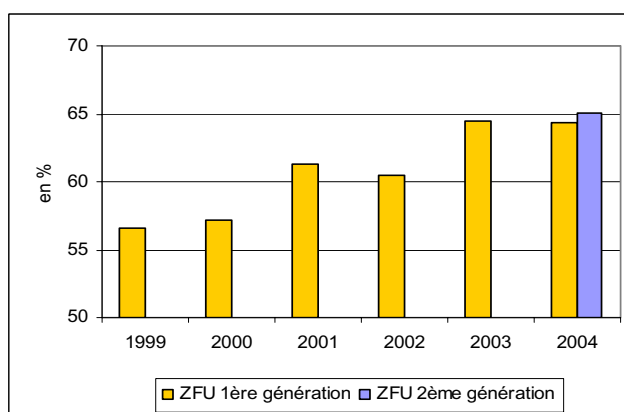
Graphique 1 - Nombre d'installations en ZFU et dans leurs unités urbaines.



Définition : Installations = créations pures, réactivations, reprises, transferts.

Source : Répertoire Sirène, Insee.

Graphique 2 - Part des créations pures dans l'ensemble des installations.



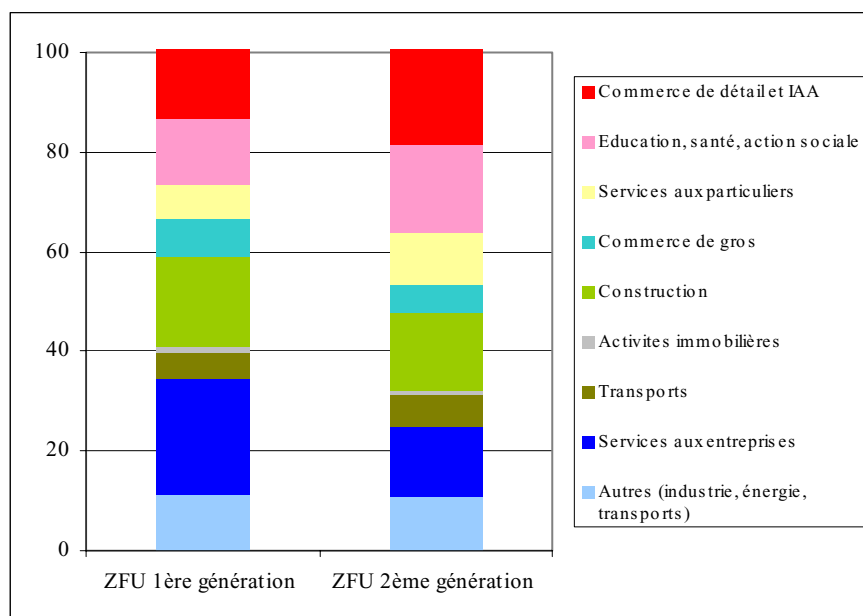
Champ : ZFU de 1ère génération et de 2^{ème} génération de France métropolitaine, établissements du champ ICS.

Définitions : Créations pures = nouveaux établissements dont l'activité exercée ne constitue pas la poursuite d'une activité de même type exercée antérieurement par une autre entreprises.

Installations = créations pures, réactivations, reprises, transferts.

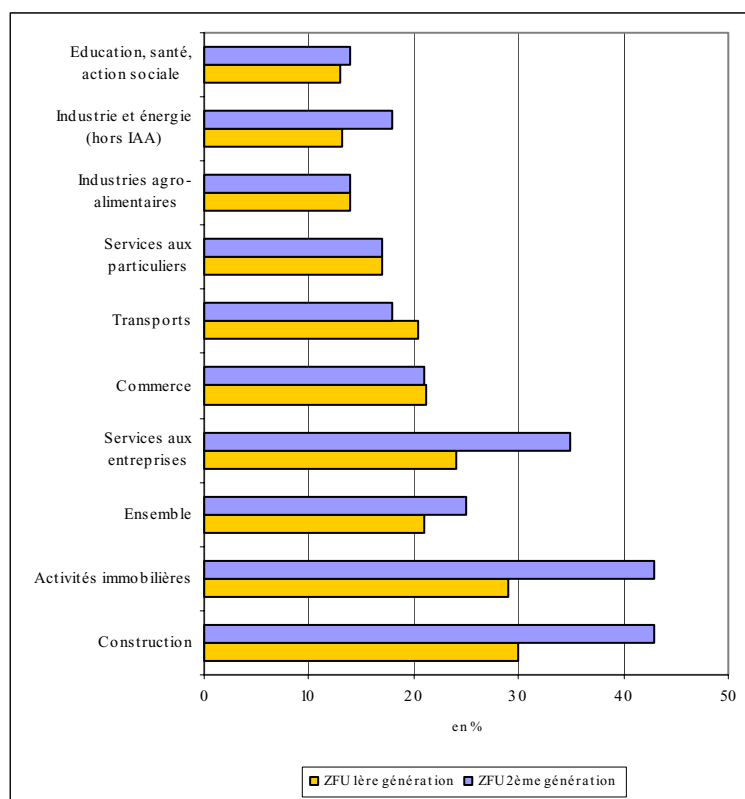
Source : Répertoire Sirène, Insee.

Graphique 3 - Répartition des établissements implantés en ZFU au 1^{er} janvier 2004
selon leur secteur d'activité.



Champ : ZFU de 1^{ère} génération et 2^{ème} génération de France métropolitaine, établissements du champ ICS présents au 1^{er} janvier 2004.
Source : Répertoire Sirene, Insee.

Graphique 4 - Taux d'installation dans les ZFU de France métropolitaine en 2004 selon les secteurs d'activité.



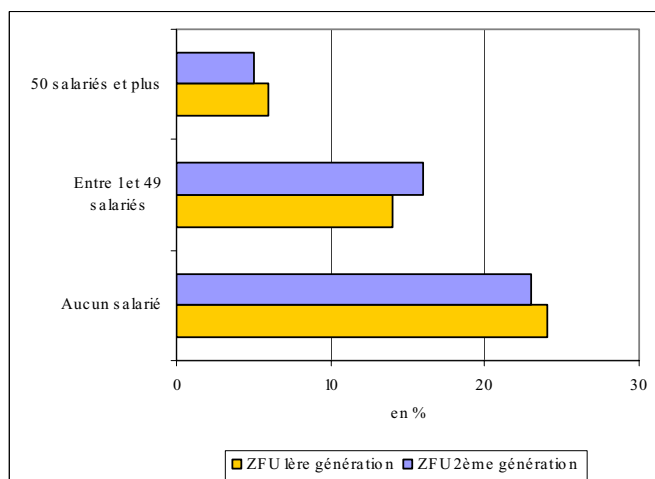
Champ : ZFU de 1^{ère} génération et 2^{ème} génération de France métropolitaine, établissements du champ ICS.

Définitions : Installations = créations pures, réactivations, reprises, transferts.

Taux d'installation = (installations au cours de l'année) / stock au 1^{er} janvier de l'année.

Source : Répertoire Sirene, Insee, stock au 1er janvier 2004 et créations et transferts au cours de l'année 2004.

Graphique 5 - Taux d'installation dans les ZFU de France métropolitaine en 2004 selon la taille des établissements.



Champ : ZFU de 1^{ère} génération et 2^{ème} génération de France métropolitaine, établissements du champ ICS.

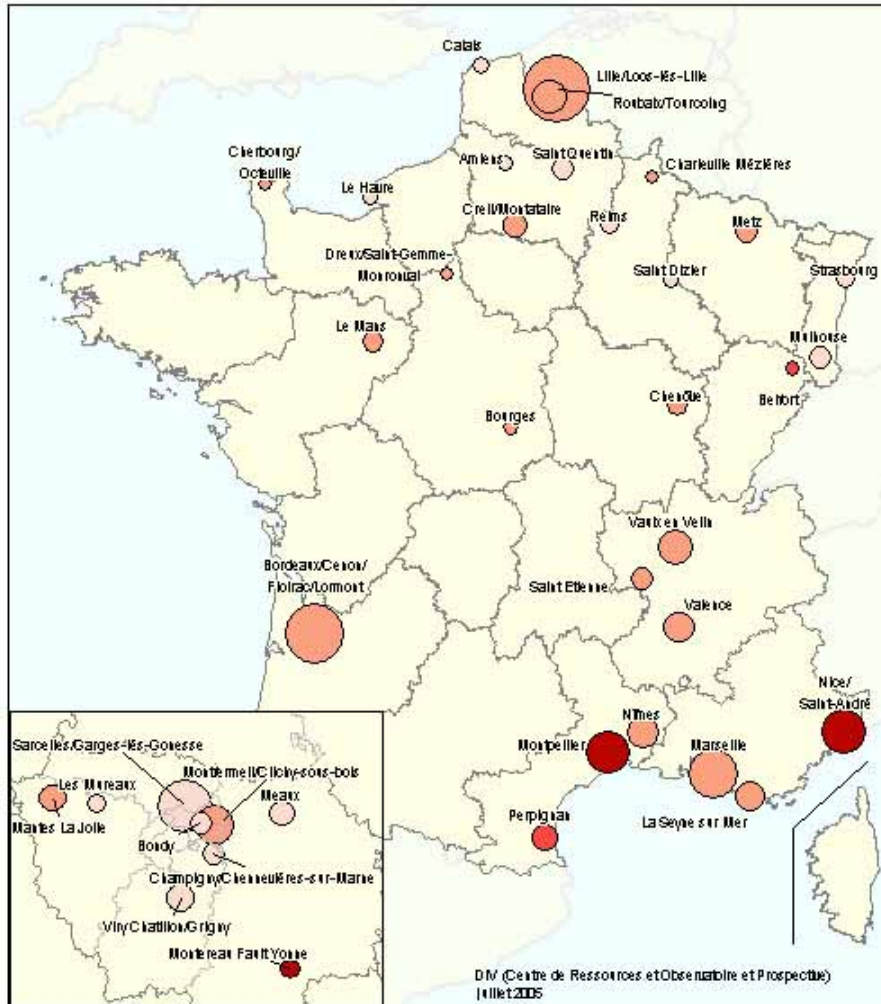
Définitions : Installations = créations pures, réactivations, reprises, transferts.

Taux d'installation = (installations au cours de l'année) / stock au 1^{er} janvier de l'année.

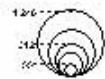
Source : Répertoire Sirene, Insee.

Carte 1

Les installations d'entreprises en 2003-2004 dans les ZFU



Nombre d'établissements s'étant installés en ZFU 1ère génération en 2003-2004



Source : Répertoire SIRENE, Insee

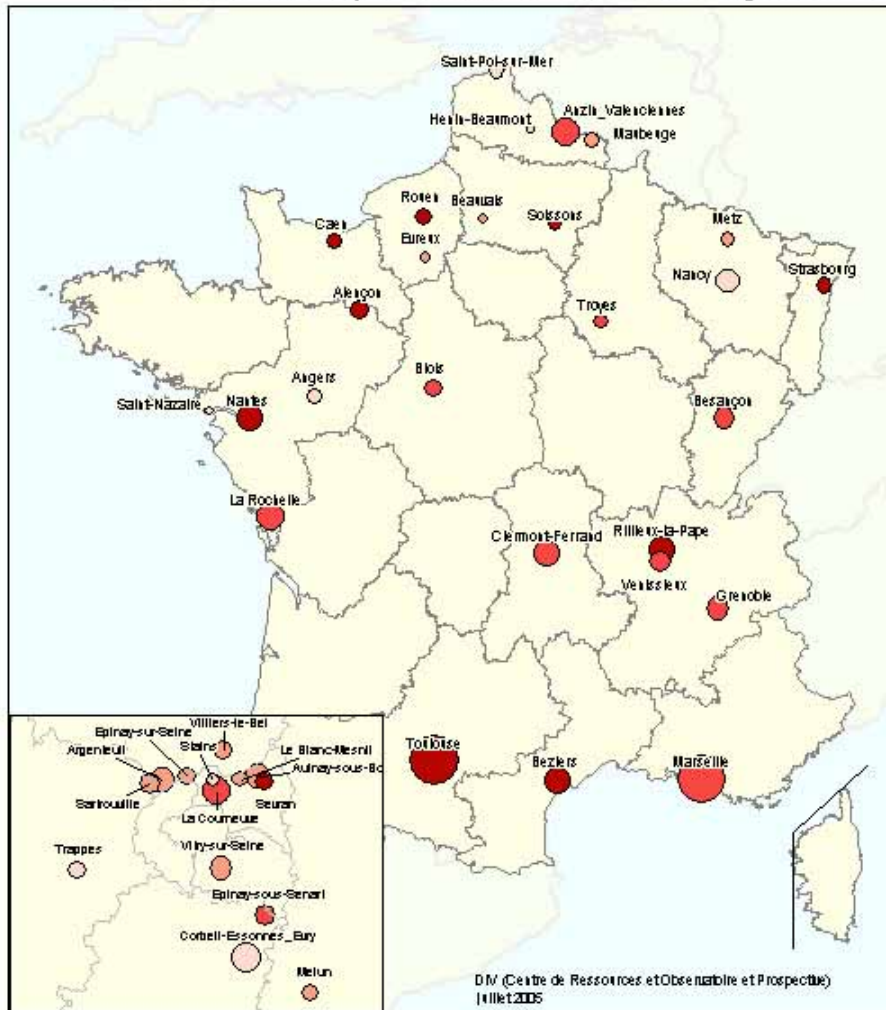
Taux annuel d'installation des établissements dans les ZFU 1ère génération en 2003-2004 en %



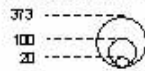
Note : cette carte représente les ZFU de la première génération.

Carte 2

Les installations d'entreprises en 2004 dans les ZFU 2ème génération



Nombre d'établissements s'étant installés en ZFU 2ème génération en 2004



Taux annuel d'installation des établissements dans les ZFU 2ème génération en 2004 en %



Source : Répertoire SIRENE, Insee

**Tableau 3 - Etablissements bénéficiant d'une exonération
de charges sociales patronales dans les ZFU.**

	1997	2001	2002	2003	2004
Nombre d'établissements bénéficiant de l'exonération de charges sociales patronales en ZFU	5 100	10 700	10 000	10 800	13 500
Nombre de salariés total dans les établissements bénéficiant de l'exonération	n.d.	80 100	77 200	81 300	90 500
<i>dont : nombre de salariés exonérés</i>	<i>28 400</i>	<i>65 000</i>	<i>60 600</i>	<i>58 800</i>	<i>68 600</i>

Champ : ZFU de 1^{ère} génération et de 2^{ème} génération (pour 2004) de France entière, situation au 31 décembre.

Note : les effectifs salariés sont en équivalents temps plein.

Source : ACOSS.

Tableau 4 - Salariés embauchés en ZFU en France métropolitaine.

	2002	2003	2004
Nombre d'établissements ayant embauché dans l'année au moins un salarié ouvrant droit à l'exonération de charges sociales patronales en ZFU	2 307	2 339	<i>n.d.</i>
Nombre de salariés embauchés ouvrant droit à une exonération	7 923	8 376	11 834

Champ : ZFU de 1^{ère} génération et de 2^{ème} génération (pour 2004) de France métropolitaine.

Source : Dares.

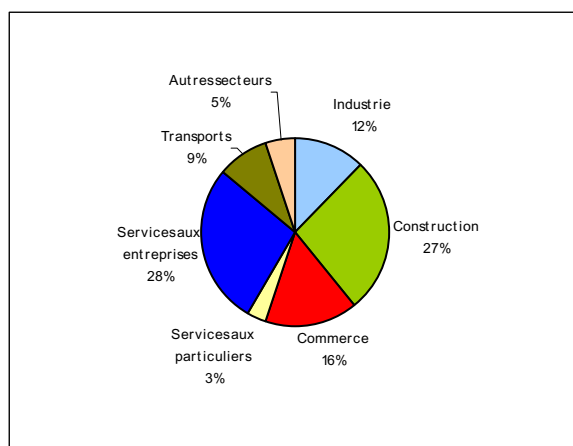
**Tableau 5 - Ventilation des salariés embauchés
selon l'année d'implantation de l'établissement dans la ZFU.**

Année d'implantation de l'établissement dans la ZFU	Embauches en 2002 (en %)	Embauches en 2003 (en %)
avant 1997	1,8	1,0
1997	8,9	3,4
1998	13,6	8,2
1999	16,3	13,9
2000	18,6	17,7
2001	38,2	30,8
2002	2,6	4,7
2003		20,5

Champ : salariés embauchés dans l'année et ouvrant droit à l'exonération de charges sociales patronales dans un établissement implanté en ZFU de 1^{ère} génération de France métropolitaine.

Source : Dares.

Graphique 6 - Répartition des salariés embauchés en ZFU en 2003
selon le secteur d'activité de l'établissement.



Champ : salariés embauchés en 2003 et ouvrant droit à l'exonération de charges sociales patronales dans un établissement implanté en ZFU de 1ère génération de France métropolitaine.
Source : Dares.

Tableau 6 - Coût du dispositif ZFU.

	en millions d'euros	
	2003	2004
Exonération d'impôt sur les bénéfices	100	130
Exonération de l'imposition forfaitaire annuelle	3	5
Exonération de taxe professionnelle	49	75
Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties	6	15
Exonération de cotisations sociales patronales	246	270
Exonération de cotisations sociales personnelles maladie et maternité	2,3	n.d.
Total brut ZFU	406	495

n.d. = non disponible

Source : Jaune Budgétaire Projet de loi de finances 2005, ACOSS et DGI.

L'activité économique dans les Zones de redynamisation urbaine

Au 1^{er} janvier 2004, environ 35 000 établissements sont implantés dans 331 des 350 Zones de redynamisation urbaines de France métropolitaine¹ (*encadré et tableau 1*). Le stock d'établissements présents en ZRU semble en légère progression depuis 1999.

Au 1^{er} janvier 2004 près de 35 000 établissements sont implantés dans 331 des 350 ZRU de France métropolitaine.

Les exonérations fiscales et sociales applicables aux établissements implantés dans les ZRU en font des territoires intermédiaires entre les ZFU et les ZUS. En effet, les établissements qui s'implantent en ZRU bénéficient comme dans les ZFU d'une exonération de taxe professionnelle et d'une exonération des cotisations sociales patronales mais l'exonération des cotisations sociales ne dure que 12 mois. L'implantation en ZRU est plus avantageuse qu'en ZUS mais les avantages durent moins longtemps qu'en ZFU.

L'implantation en ZRU est plus avantageuse qu'en ZUS mais les avantages durent moins longtemps qu'en ZFU.

Le tissu économique des ZRU est assez proche de celui des ZUS (*graphique 1*) : les activités tertiaires destinées aux habitants (commerces de détail, services aux particuliers, activités d'action sociale) sont dominantes, le poids des services aux entreprises, de la construction et de l'industrie est plus faible que dans les ZFU. Cette prédominance des activités tertiaires à destination des habitants rend la structure d'activité des ZRU et des ZUS très proche de celle des quartiers résidentiels du reste de leurs unités urbaines. Plus de la moitié des établissements implantés en ZRU n'ont pas de salarié, ce qui tend à les rapprocher des ZUS et des autres quartiers résidentiels (*tableau 2*).

Les ZRU sont marquées par la prédominance des activités tertiaires à destination des habitants, plus de la moitié des établissements qui y sont implantés n'ont pas de salarié, ce qui les rapproche des ZUS et des autres quartiers résidentiels.

Le nombre d'installations dans les ZRU est en progression depuis 2002 : au cours de l'année 2003, environ 7 000 établissements se sont installés dans une des 331 ZRU prises en compte (*graphique 2*) et en 2004, le nombre d'installations atteint 7 300. La croissance observée entre 2003 et 2004 est surtout le fait des 50 ZRU qui ont bénéficié du dispositif zone franche à partir du 1^{er} janvier 2004 et constituent une partie des 41 nouvelles zones franches. Dans ces 50 ZRU, le nombre d'installations est passé de 2 000 en 2003 à 2 400 en 2004 alors que dans les autres ZRU, le nombre d'installations est passé de 4 800 en 2003 à 4 900 en 2004.

La croissance des implantations entre 2003 et 2004 est surtout le fait des 50 ZRU qui ont bénéficié du dispositif ZFU à partir du 1^{er} janvier 2004.

¹ Les données concernant l'Outre-mer ne sont pas disponibles.

En 2003, pour 10 établissements présents au début de l'année, 2 établissements supplémentaires se sont installés. Les créations pures représentent la grande majorité de ces installations (68%). Les transferts constituent 16% des installations : ils ont un poids plus faible que dans les ZFU où ils représentent sur la même période un quart des nouvelles installations (*tableau 4*).

Pour 10 établissements présents début 2003, 2 nouveaux se sont installés, les créations pures en représentant 68 %.

La construction représente une nouvelle installation sur quatre et constitue le secteur qui a connu le plus fort taux d'installation au cours de l'année 2003 (*graphique 3*). Le renouvellement du tissu économique est plus faible dans l'industrie et l'éducation, santé et action sociale.

Les trois quarts des nouveaux établissements n'emploient pas de salariés et les petits établissements sont ceux qui connaissent le plus fort renouvellement (*graphique 4*).

Les plus petits établissements connaissent le plus fort renouvellement.

Les établissements implantés en ZRU peuvent bénéficier d'une exonération des cotisations sociales patronales pour leurs nouvelles embauches. Toutefois, depuis 2002, le recours à ces exonérations est en constante diminution (*graphique 5*) : la mise en place du dispositif Aubry 2 en 2002 puis, en 2003, du dispositif Fillon de réduction des cotisations patronales rend beaucoup moins attractive l'exonération ZRU, limitée à 12 mois seulement.

La mise en place du dispositif Aubry 2 en 2002, puis en 2003, du dispositif Fillon de réduction des cotisations patronales rend beaucoup moins attractive l'exonération ZRU, limitée à 12 mois.

Bibliographie :

Virginie Fabre, « La hausse des créations d'entreprises se poursuit en 2004 », *Insee première*, Insee, n° 1002, janvier, 2005.

Source et champ d'étude

La principale source statistique mobilisée pour décrire l'activité économique dans les ZRU est le répertoire Sirène. Pour fournir des informations sur les établissements implantés dans les ZRU et ZUS, l'Insee a localisé précisément au sein des communes les établissements présents dans le répertoire Sirène. Cette localisation précise n'est pas possible pour toutes les communes, aussi il n'a pas été possible de dénombrer les établissements présents dans 19 des 350 ZRU métropolitaines. Le champ de l'étude a été restreint aux 331 ZRU restantes. Les ZRU non prises en compte sont les ZRU des communes suivantes :

Fumay	(08)	Pecquencourt	(59)
Rethel	(08)	Quiévrechain	(59)
Bar-sur-Aube	(10)	Marles-les-Mines	(62)
Trignac	(44)	Saint-Nicolas	(62)
Théding	(57)	Gray	(70)
Uckange	(57)	Torcy	(71)
Valmont	(57)	Avallon	(89)
Aulnoy-lez-Valenciennes	(59)	Saint-Florentin	(89)
Ostricourt	(59)	Offemont	(90)

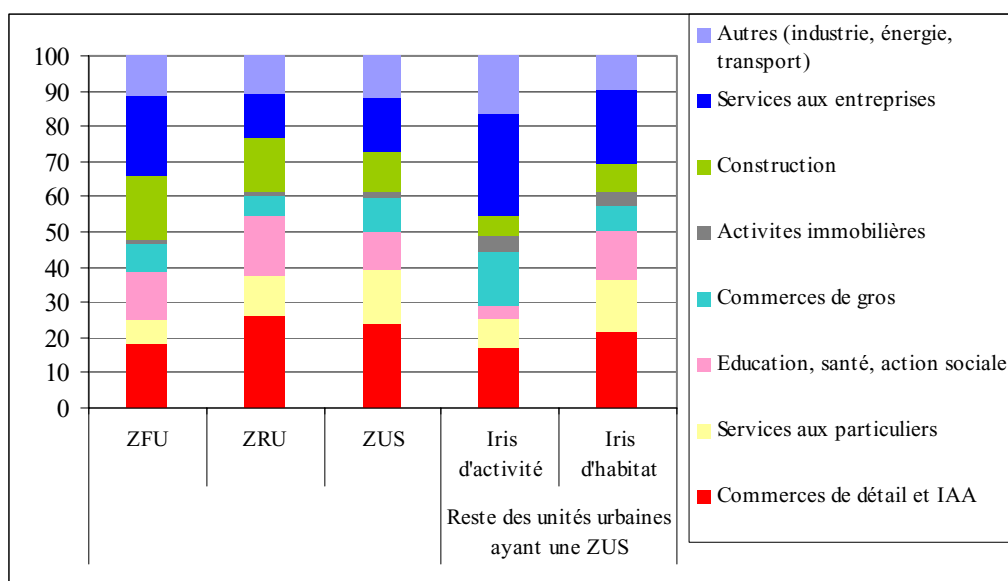
Tableau 1- Nombre d'établissements implantés en ZRU de France métropolitaine

	Nombre d'établissements implantés en ZRU
1er janvier 1999	environ 33 000
1er janvier 2004	environ 35 000

Champ : 331 ZRU de France métropolitaine (cf. encadré 1).

Source : Répertoire Sirène Insee

Graphique 1 - Répartition des établissements implantés en ZFU, ZRU et ZUS au 1er janvier 2003
selon leur secteur d'activité



Champ : établissements du champ ICS présents au 1^{er} janvier 2003.

Définition : les Iris d'habitat sont des quartiers environ 2000 habitants. Les Iris d'activité sont des quartiers caractérisés le fort poids de l'emploi salarié qui y est localisé par rapport à la population résidente.

Note : Les établissements implantés en ZFU concernent uniquement les ZFU de 1^{ère} génération. Les établissements implantés en ZRU représentent 331 ZRU sur les 350 existantes en France métropolitaine. Les établissements implantés en ZUS représentent 306 ZUS sur les 321 existantes en France métropolitaine.

Source : Répertoire Sirène, Insee

Tableau 2 - Répartition des établissements implantés en ZRU, ZFU et ZUS selon leur nombre de salariés

Nombre de salariés présents dans l'établissement	ZFU	ZRU	ZUS	en %	
				Reste des unités urbaines ayant une ZUS	
				Iris d'activité	Iris d'habitat
aucun salarié	42	52	54	35	49
1 à 49 salariés	56	46	44	58	48
50 salariés et plus	1	1	1	5	1
effectif inconnu	1	1	1	2	2
Ensemble	100	100	100	100	100

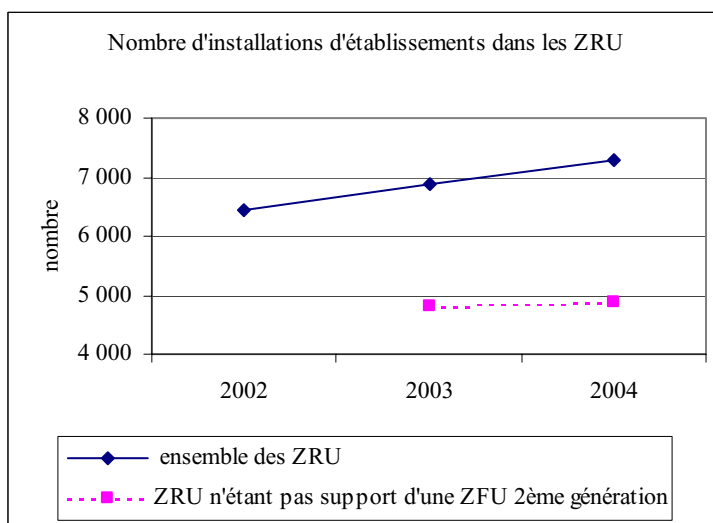
Champ : établissements du champ ICS présents au 1^{er} janvier 2003.

Définition : les Iris d'habitat sont des quartiers environ 2000 habitants. Les Iris d'activité sont des quartiers caractérisés le fort poids de l'emploi salarié qui y est localisé par rapport à la population résidente.

Note : Les établissements implantés en ZFU concernent uniquement les ZFU de 1^{ère} génération. Les établissements implantés en ZRU représentent 331 ZRU sur les 350 existantes en France métropolitaine. Les établissements implantés en ZUS représentent 306 ZUS sur les 321 existantes en France métropolitaine.

Source : Répertoire Sirène, Insee

Graphique 2 - Nombre d'installations en ZRU.

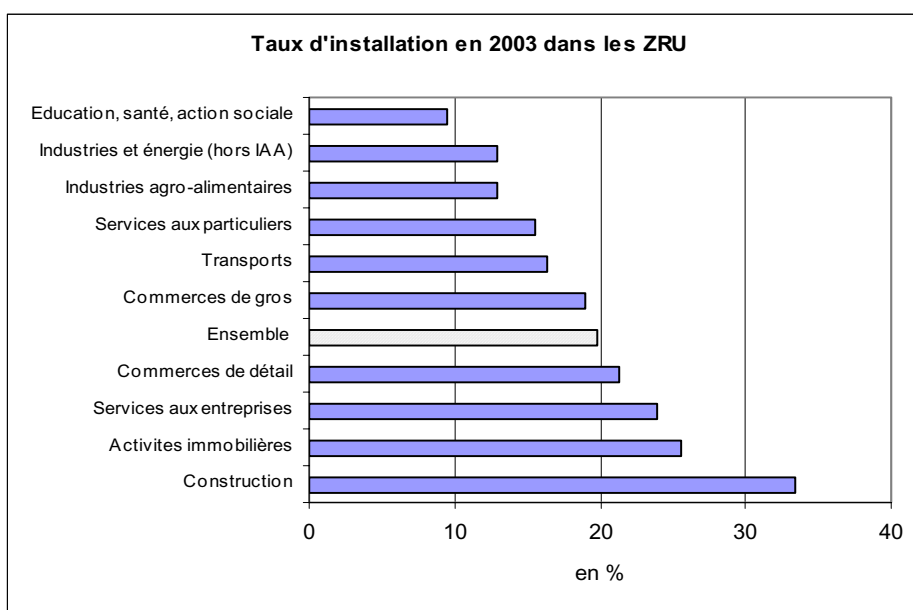


Champ : 331 ZRU de France métropolitaine (cf. encadré 1).

Définition : installations = créations pures, reprises, réactivations et transferts.

Source : Répertoire Sirène Insee

Graphique 3 - Taux d'installation dans les ZRU de France métropolitaine en 2003 selon les secteurs d'activité



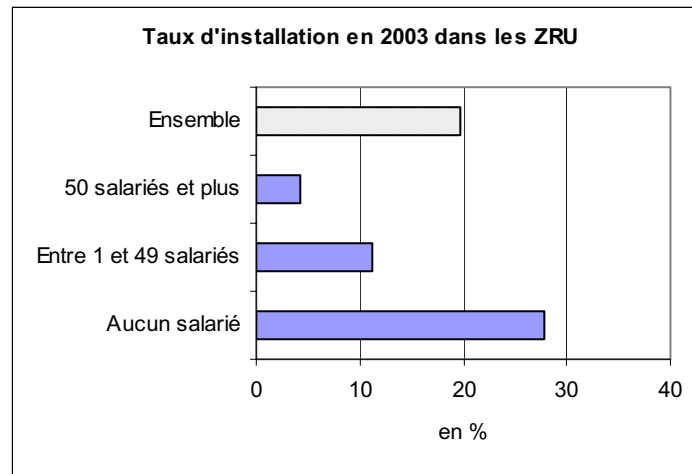
Champ : 331 ZRU de France métropolitaine, établissements du champ ICS

Définitions : Installations = créations pures, réactivations, reprises, transferts

Taux d'installation = (installations au cours de l'année) / stock au 1er janvier de l'année

Source : Répertoire Sirène Insee, stock au 1er janvier 2003 et créations et transferts au cours de l'année 2003

Graphique 4 - Taux d'installation dans les ZRU de France métropolitaine en 2003
selon la taille des établissements.



Champ : 331 ZRU de France métropolitaine, établissements du champ ICS

Définitions : Installations = créations pures, réactivations, reprises, transferts

Taux d'installation = (installations au cours de l'année) / stock au 1er janvier de l'année

Source : Répertoire Sirène Insee, stock au 1er janvier 2003 et créations et transferts au cours de l'année 2003

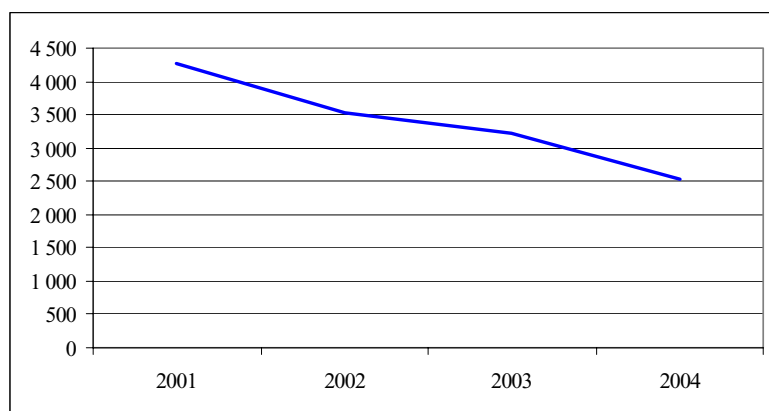
Tableau 3 - Origine des installations en ZRU et ZFU en 2003.

	Répartition des installations en ZRU (en %)	Répartition des installations en ZFU (en %)
Créations pures	68	64
Réactivations	7	4
Reprises	10	6
Transferts	16	26

Champ : installations au cours de l'année 2003 dans 331 ZRU et dans les ZFU de 1^{ère} génération.

Source : Répertoire Sirène Insee, créations et transferts au cours de l'année 2003

Graphique 5 -Nombre de salariés embauchés en ZRU en 2003 ouvrant droit à une exonération des cotisations sociales patronales du fait de l'implantation de l'établissement en ZRU.



Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération de charges sociales patronales dans un établissement implanté en ZRU de France métropolitaine.

Source : Dares

L'activité économique dans les Zones urbaines sensibles

Au 1^{er} janvier 2004, 49 700 établissements sont implantés dans les Zones urbaines sensibles de France métropolitaine¹ qui ne constituent ni des ZRU ni des ZFU de 1^{ère} génération (*encadré 1 et tableau 1*). Le stock d'établissements présents dans les ZUS est en progression depuis 1999 (+ 3 700 établissements environ).

Au 1er janvier 2004, on dénombre 49 700 établissements dans les ZUS de France métropolitaine qui ne constituent ni des ZRU ni des ZFU de 1^{ère} génération.

Avec 8 300 nouveaux établissements en 2004, issues de créations ou de transferts d'établissements existants, le nombre d'installations dans les ZUS est en progression depuis 2002 (*tableau 2*). A partir du 1^{er} janvier 2004, trois de ces quartiers ont bénéficié du dispositif des zones franches et ont constitué trois nouvelles zones franches. Toutefois, la création d'activité dans ces trois quartiers au cours de l'année 2004 (environ 170 nouveaux établissements) n'explique pas la croissance observée depuis 2002 : le nombre d'installations a progressé dans les autres ZUS.

Au cours de 2003, pour 100 établissements présents, 17 supplémentaires se sont installés dans les ZUS, Les créations pures en représentent 64% et les transferts 18%...

Au cours de l'année 2003, pour 100 établissements présents au début de l'année, 17 établissements supplémentaires se sont installés dans les ZUS. Les créations pures représentent 64% des installations et les transferts 18%.

... et comme dans les ZRU et les ZFU la construction est le secteur qui a connu le plus fort taux d'installation (33%), il représente 25% des établissements.

Comme dans les ZRU et les ZFU, la construction est le secteur qui a connu le plus fort taux d'installation au cours de l'année 2003 (33%) (*graphique 1*). Les établissements de construction représentent près d'une installation sur cinq.

69% des entreprises qui s'installent en ZUS n'ont pas de salariés.

Comme dans les unités urbaines ayant une ZUS, les entreprises qui s'installent en ZUS sont surtout des établissements sans salarié (69%). C'est pour ce type d'établissement que le taux d'installation est le plus élevé : les nouvelles installations représentent 22% du stock existant en début d'année (*graphique 2*).

¹ Les données concernant l'Outre-mer ne sont pas disponibles.

Source et champ d'étude

La principale source statistique mobilisée pour décrire l'activité économique dans les ZUS est le répertoire Sirène. Pour fournir des informations sur les établissements implantés dans les ZRU et ZUS, l'Insee a localisé précisément au sein des communes les établissements présents dans le répertoire Sirène. Cette localisation précise n'est pas possible pour toutes les communes, aussi il n'a pas été possible de dénombrer les établissements présents dans 15 des 321 ZUS « simples » de France métropolitaine. Le champ de l'étude a été restreint aux 306 ZUS restantes. Les ZUS non prises en compte sont les ZUS des communes suivantes :

Pont-Sainte-Marie	(10)	Feignies	(59)
Boulazac	(24)	Téteghem	(59)
Donzère	(26)	Aulnat	(63)
Lodève	(34)	Mourenx	(64)
Chavanoz	(38)	Fontaines-sur-Saône	(69)
Pont-Évêque	(38)	Grigny	(69)
Saint-Martin-le-Vinoux	(38)	Émerainville	(77)
Aniche	(59)		

Tableau 1- Nombre d'établissements implantés en ZUS de France métropolitaine.

	ZUS
1er janvier 1999	environ 46 000
1er janvier 2004	environ 49 700

Champ : 306 ZUS de France métropolitaine (cf. encadré 1).

Source : Répertoire Sirène Insee

Tableau 2 - Nombre d'installations en ZUS en 2002 et 2003

	Nombre d'installations d'établissements dans les ZUS
2002	8 100
2003	8 250
2004	8 300

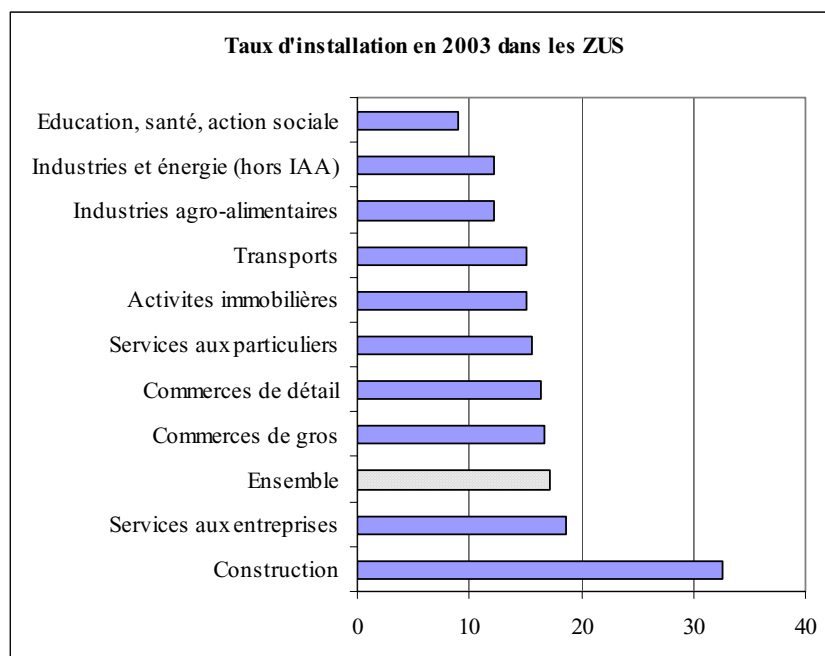
Champ : 306 ZUS de France métropolitaine (cf. encadré 1).

Définition : installations = créations pures, reprises, réactivations et transferts.

Source : Répertoire Sirène Insee

Graphique 1-Taux d'installation dans les ZUS de France métropolitaine en 2003

selon les secteurs d'activité.



Champ : 306 ZUS de France métropolitaine, établissements du champ ICS

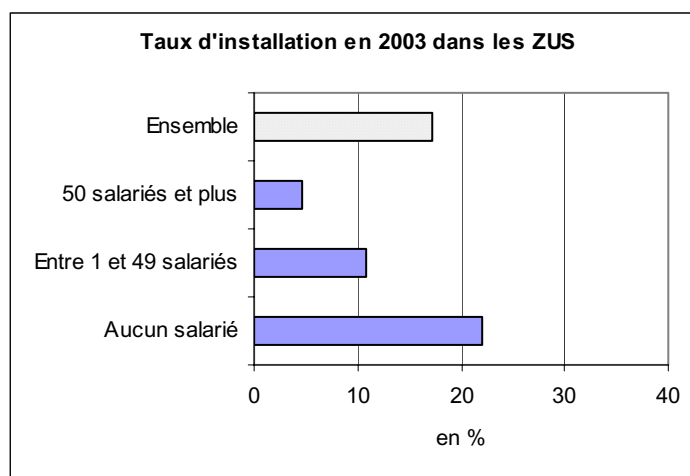
Définitions : Installations = créations pures, réactivations, reprises, transferts

Taux d'installation = (installations au cours de l'année) /stock au 1er janvier de l'année

Source : Répertoire Sirène Insee, stock au 1er janvier 2003 et créations et transferts au cours de l'année 2003

Graphique 2 - Taux d'installation dans les ZUS de France métropolitaine en 2003

selon la taille des établissements.



Champ : 306 ZUS de France métropolitaine, établissements du champ ICS

Définitions : Installations = créations pures, réactivations, reprises, transferts

Taux d'installation = (installations au cours de l'année) / stock au 1er janvier de l'année

Source : Répertoire Sirène Insee, stock au 1er janvier 2003 et créations et transferts au cours de l'année 2003

Tableau 3 - Origine des installations en ZUS en 2003.

	Répartition des installations en ZUS (en %)
Créations pures	64
Réactivations	4
Reprises	14
Transferts	18

Champ : installations au cours de l'année 2003 dans 306 ZUS.

Source : Répertoire Sirène Insee, créations et transferts au cours de l'année 2003

Les besoins d'information supplémentaires

L'indicateur « nombre d'emplois existants, transférés et créés dans les ZFU » est seulement connu pour les établissements bénéficiant d'exonérations de charges sociales. L'ACOSS prévoit dès l'année prochaine de compléter cette information pour l'ensemble des emplois localisés en ZFU.

L'indicateur « investissements publics réalisés dans chaque ZUS, zone de redynamisation urbaine (ZRU) et ZFU » n'est à ce jour pas disponible. Il serait souhaitable que la mise en place de la LOLF permette une plus grande traçabilité géographique de la dépense publique.

LES REVENUS DES HABITANTS

Les revenus fiscaux des ménages en ZUS

La loi du 1^{er} août 2003 dans son annexe 1 ne définit pas explicitement d'indicateurs relatifs au revenu des habitants mais elle précise au point 1 de cette annexe : « Un ou plusieurs indicateurs globaux permettent d'évaluer la situation socio-économique globale des zones urbaines sensibles ainsi que des zones urbaines dans leur ensemble. »

Le niveau des revenus perçus par les habitants des ZUS comparé à celui des habitants des agglomérations correspondantes constitue un des indicateurs les plus synthétiques pour mesurer l'écart des conditions de vie entre ces quartiers et leur ville, à ce titre cet indicateur doit faire l'objet d'un suivi périodique dans les rapports de l'Observatoire.

Encadré : Les sources d'information sur les revenus dans les ZUS

*La mesure des revenus des habitants des ZUS n'avait jusqu'à présent fait l'objet que d'approches globales ou partielles. Les approches globales aboutissent à des évaluations des revenus des ménages résidant dans l'ensemble des quartiers classés en ZUS ; elles sont effectuées à partir de diverses enquêtes nationales conduites par l'Insee (enquêtes revenus fiscaux, enquêtes conditions de vie, enquête nationale logement¹.) Par ailleurs, des travaux d'initiative régionale souvent engagés dans le cadre de tableaux de bord des quartiers et se fondant sur les données des Caisses d'allocations familiales ont évalué la proportion d'allocataires ou la part de la population vivant avec des ressources inférieures à un seuil de bas revenus, cela ZUS par ZUS, mais dans la limite de leur champ de compétence géographique sans qu'une exploitation à couverture nationale de cette source ait pu jusqu'ici avoir lieu. Les résultats dont il est rendu compte ici sont issus de la première exploitation de la source Insee-DGI « Revenus Fiscaux » fournissant des indicateurs au niveau du quartier et de la commune de résidence. Des résultats sont disponibles uniquement pour la France métropolitaine sur les quartiers classés en ZUS et dans le maillage en quartiers « Iris 2000 » défini par l'Insee dans les plus grandes communes. 61 ZUS situées dans des communes de moins de 10 000 habitants ou dans des communes où la localisation des informations par quartier n'a pas été jugée de qualité suffisante sont exclues de l'exploitation. Trois catégories d'indicateurs sont disponibles : ceux portant sur des **revenus moyens**, ceux portant sur la **répartition des revenus** à l'intérieur d'une zone (niveaux des quartiles et déciles de revenus, indices de concentration, proportion de ménages fiscaux non imposés), des indicateurs sur la **composition des revenus** (part des revenus salariaux, des bénéfiques, des pensions et rentes, des autres revenus). Ces différents indicateurs sont disponibles par individu, ménage et unité de consommation. Pour le respect des règles de confidentialité, les indicateurs fournis sont d'autant plus détaillés qu'ils portent sur de grandes zones, ainsi les revenus moyens ne sont connus que sur les ZUS comptant plus de 2 000 habitants (548 ZUS dans le champ de l'exploitation) alors que quelques indicateurs sur la distribution des revenus (médiane) sont établis pour toutes les ZUS comptant au moins 50 ménages au recensement de 1999 (656 ZUS dans le champ de l'exploitation). Des informations plus détaillées par catégorie de ménages sont disponibles uniquement sur les ZUS de plus de 10 000 habitants.*

1. Le rapport 2004 de l'ONZUS s'est ainsi appuyé sur cette dernière enquête pour mesurer le taux de ménages pauvres dans les ZUS en 2002 dans son chapitre « Pauvreté et logement ».

Le niveau des revenus moyens dans les ZUS

Le revenu moyen annuel par ménage fiscal en 2001 est de 28 433 € sur l'ensemble de la France métropolitaine, il est de 29 527 € dans les unités urbaines ayant une ZUS alors qu'il est d'environ 19 000 € dans les ZUS (*tableau 1*). Dans ces quartiers le revenu fiscal moyen par ménage représente donc les deux tiers (66,8 %) du niveau moyen national et 64,4 % du revenu moyen des ménages des mêmes unités urbaines.

Rappelons qu'il s'agit ici de revenus fiscaux avant impôt (voir encadré de définition) n'intégrant pas les effets redistributifs des prestations sociales non imposables.

La part des ménages non imposés est de 57,4 % dans les ZUS contre près de 37 % dans les unités urbaines ayant une ZUS et près de 40 % au niveau national.

Lorsque l'on prend en compte la taille des ménages, les écarts entre les ZUS et les unités urbaines ou le niveau national paraissent plus forts : ainsi le revenu fiscal moyen par unité de consommation est de 10 540 € dans les ZUS² pour 18 135 € pour l'ensemble des unités urbaines ayant une ZUS et 17 184 € en France métropolitaine. Le revenu moyen par unité de consommation représente donc dans les ZUS 58 % du niveau moyen dans les unités urbaines correspondantes et 61 % du niveau national. La part des ménages non imposés est de 57,4 % dans les ZUS pour 36,9 % dans les unités urbaines ayant une ZUS et 39,9 % au niveau national.

Tableau 1 - Revenu fiscal moyen par ménage et par unité de consommation en 2001.

	Nombre de ménages fiscaux en 2001	Taux de ménages fiscaux non imposés (en %)	Revenu fiscal moyen par ménage (en euros)	Revenu fiscal moyen par unité de consommation (en euros)
ZUS* (548 traitées)	1 435 988	57	19 005	10 540
Unités urbaines ayant une ZUS (200 UU)	13 036 644	37	29 527	18 135
France métropolitaine	23 336 863	40	28 433	17 184

Source : revenus fiscaux des ménages année 2001 Insee-DGI.

Les revenus salariaux représentent près de 75 % de l'ensemble des revenus fiscaux en ZUS contre 68 % dans l'ensemble des villes comportant une ZUS et 66 % au niveau national.

La structure des revenus

La structure des revenus par nature reflète l'importance de l'emploi salarié parmi les actifs résidant en ZUS puisque les revenus salariaux y représentent presque 75 % de l'ensemble des revenus fiscaux contre 68 % dans l'ensemble des villes comportant une ZUS et 66 % au niveau national (*tableau 2*). Rappelons que selon les regroupements adoptés par l'Insee les revenus salariaux intègrent notamment les allocations de chômage sans qu'il soit possible de les distinguer des rémunérations perçues par les salariés ayant un emploi. Le poids des pensions, retraites et rentes dans le revenu fiscal est équivalent

2. Statistique établie sur 548 ZUS – voir l'encadré « Source ».

dans les ZUS et dans l'ensemble des unités urbaines (21,6 %) avec très vraisemblablement un équilibre interne au sein de cet agrégat entre retraites, pensions d'invalidité et pensions alimentaires assez spécifique pour les ZUS compte tenu de leurs structures sociodémographiques caractérisées par un poids plus faible des retraités et une représentation importante des familles monoparentales. Enfin, la place réduite du poste « autres revenus » : 1,2 % du revenu fiscal dans les ZUS pour 3,9 % dans l'ensemble des unités urbaines qui les accueillent traduit très vraisemblablement la faiblesse du patrimoine générant des revenus imposés des ménages résidant en ZUS.

À 21,6 %, le poids des pensions, retraites et rentes est équivalent entre les ZUS et leurs unités urbaines.

Tableau 2 - Structure des revenus fiscaux des ménages en 2001

	Part des salaires dans les revenus fiscaux (en %)	Part des revenus des professions non salariées (en %)	Part des pensions et rentes (en %)	Part des autres revenus (en %)
ZUS (548 traitées)	74,5	2,7	21,6	1,2
Unités urbaines ayant une ZUS	68,2	6,3	21,6	3,9
France métropolitaine	66,0	7,6	22,4	4,0

Source : revenus fiscaux des ménages année 2001 Insee-DGI.

Les disparités de revenus entre ZUS

Les disparités de niveau de revenu fiscal entre ZUS peuvent être appréhendées en se fondant sur l'indicateur du revenu médian par unité de consommation³ cet indicateur est en effet plus robuste que le revenu moyen qui peut être davantage affecté par des valeurs extrêmes. Le revenu médian est donc mieux adapté à des comparaisons entre zones géographiques de petite taille. Au regard de cet indicateur, les disparités entre ZUS sont importantes et reflètent la diversité de ces quartiers : dans 10 % des ZUS le revenu médian est inférieur à 6 022,50 € par unité de consommation et dans les 10 % les plus « aisées » il est supérieur à 12 156,50 € (tableau 3). Dans la moitié des ZUS environ le revenu médian par unité de consommation est compris entre 50 à 70 % du revenu médian national qui est de 14 650 € (graphique 1) une faible minorité de ZUS (12 sur les 656) ont un revenu médian supérieur au revenu médian national tandis qu'un quart d'entre elles (167 sur 656) se situent au-dessous de la moitié du revenu médian national.

³ La médiane du revenu fiscal par unité de consommation(ou revenu médian) partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

Tableau 3 - Distribution des ZUS selon la médiane des revenus par unité de consommation.
Déciles de la distribution.

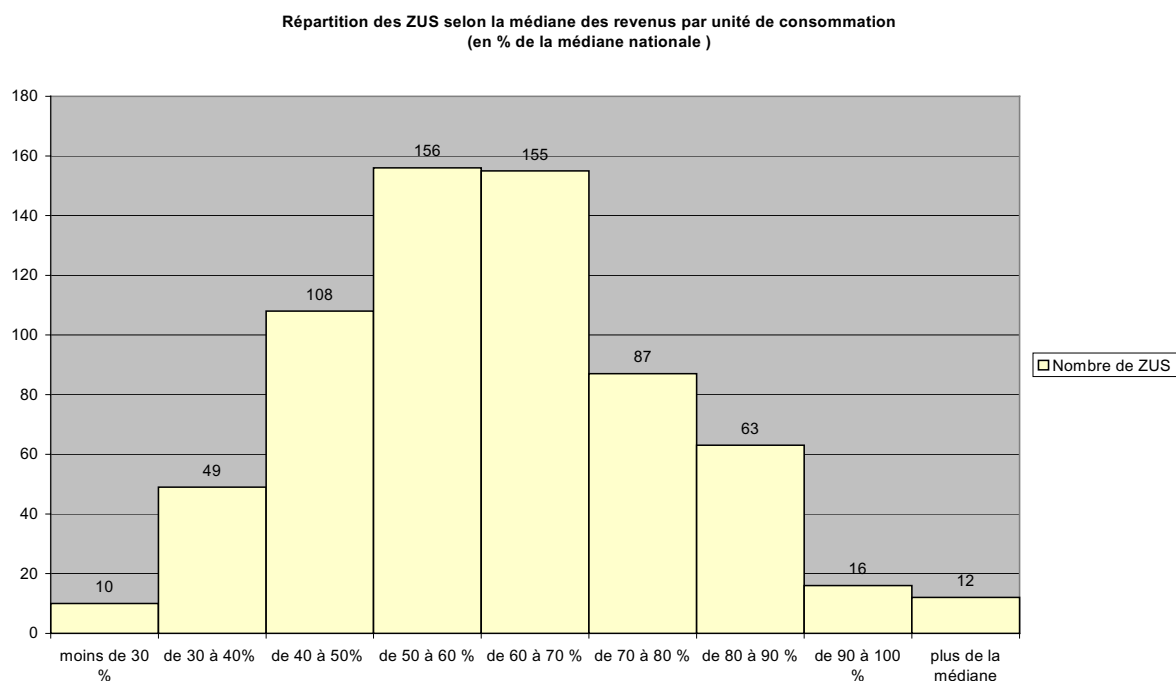
Déciles	Distribution des ZUS selon la médiane des revenus fiscaux par unité de consommation (en euros)
1 ^{er}	6 022,50
2 ^e	6 988,00
3 ^e	7 584,50
4 ^e	8 246,00
5 ^e	8 805,25
6 ^e	9 318,00
7 ^e	9 914,50
8 ^e	10 980,00
9 ^e	12 156,50
Rapport interdécile (D9/D1)	2,0

Champ : 656 ZUS de France métropolitaine.

Lecture : Dans les 10 % des ZUS où les revenus fiscaux sont les plus faibles, la médiane des revenus par unité de consommation est inférieure à 6 022,50 € ; dans les 10 % des ZUS où ces revenus sont les plus élevés, la médiane des revenus par unité de consommation est supérieure à 12 156,50 €.

Source : Revenus fiscaux des ménages année 2001 Insee-DG.

Graphique1-



Source : Revenus fiscaux des ménages année 2001 Insee-DGI.

Les bas revenus dans les ZUS

Le revenu médian est connu pour chaque ZUS ainsi que les niveaux des premier et troisième quartiles (niveaux de revenus au-dessous desquels se situent respectivement 25 % et 75 % de ménages du quartier). Lorsque la ZUS est plus importante en population, la connaissance de la distribution des revenus devient plus précise puisque les niveaux de chaque décile des revenus sont connus. À partir de ces indicateurs sur la distribution des revenus dans chaque entité géographique, il est possible d'estimer⁴ la proportion de la population d'un quartier vivant dans un ménage percevant un revenu inférieur à un seuil donné (1^{er} décile national, demi-médiane nationale, etc.).

Près d'une ZUS sur 3 compte entre 20 et 30 % de bas revenus fiscaux (inférieurs à 5 469 € par unité de consommation en 2001), elles regroupent 37 % de la population des ménages fiscaux résidant en ZUS...

L'indicateur retenu ici par convention est le premier décile de la distribution des revenus par unité de consommation au niveau national dont le montant annuel s'établit à 5 469 € par unité de consommation en 2001. Seule une douzaine de ZUS (sur les 656 analysées) compte moins de bas revenus que la moyenne nationale, la classe modale est celle des ZUS comptant entre 20 et 30 % de bas revenus, elle regroupe près d'une ZUS sur trois et près de 37 % de la population des ménages fiscaux résidant en ZUS en 2001. Dans 20 % des ZUS (les plus « pauvres ») la proportion de bas revenus fiscaux par unité de consommation dépasse 40 %.

Tableau 4 – Les bas revenus dans les ZUS

ZRU	Commune	Nom de la ZUS	Estimation de la proportion de bas revenus en 2001	Population des ménages fiscaux en 2001
1	Nantes.	Les Dervallières.	51	5397
1	Saint-Etienne-du-Rouvray.	Cité du Château Blanc.	51	5179
1	Marseille 13 ^e .	Malpassé, Saint-Jérôme.	51	15100
1	Marseille 15 ^e .	Saint-Antoine Est : La Savine, Notre-Dame Limite.	51	14528
1	Nîmes.	Chemin Bas d'Avignon.	52	6528
1	Toulouse.	La Reynerie, Bellefontaine.	52	17416
1	Perpignan.	Le Vernet.	54	12129
1	Boulogne-sur-Mer.	Chemin Vert.	56	6281
1	Avignon.	Monclar.	56	5412
1	Montpellier.	La Paillade.	56	14705
1	Nîmes.	ZUP Pissevin, Valdegour.	56	14758
1	Orléans.	La Source.	57	5626
1	Marseille 3 ^e et 15 ^e .	Saint-Mauront, Bellevue, Cabucelle.	60	12496
	Toulon.	Centre Ancien.	60	7682
	Perpignan.	Saint-Jacques, Saint-Mathieu, La Réal.	62	7693

Source : Estimations de l'Observatoire national des ZUS à partir de : revenus fiscaux des ménages année 2001 Insee-DG.

3. Estimation réalisée par interpolation log linéaire.

Dans 45 ZUS parmi les 656 analysées la proportion de bas revenus dépasse 50 %, dans le tableau ci-dessous sont listées les 15 plus importantes (celles dont la population des ménages fiscaux dépasse 5 000 habitants en 2001) elles sont classées par proportion croissante de bas revenus.

... et dans 20 % des ZUS, la proportion de bas revenus fiscaux dépasse 40 %.

Les ZUS dans leur agglomération

Les classements des ZUS par rapport à une référence nationale unique (le revenu médian national, ou un seuil de bas revenu tel que le 1^{er} décile) qui viennent d'être présentés ont leur pertinence pour situer ces quartiers sur une échelle commune mais, et c'est le regard souvent porté par la politique de la ville et repris dans la loi du 1^{er} août 2003, la perception de la réalité d'un quartier comporte également une dimension relative et il convient de le comparer à la situation de son environnement plus proche.

Dans la quasi-totalité des cas, le revenu médian des ménages vivant en ZUS est inférieur au revenu médian des ménages de leur agglomération. Dans 10 % des ZUS présentant le plus fort écart avec leur agglomération, le revenu médian par unité de consommation est en ZUS inférieur à 41 % du revenu médian perçu par les ménages de la même agglomération tandis que dans les 10 % des ZUS présentant le plus faible écart avec leur agglomération, le revenu médian par unité de consommation représente plus de 81 % de celui de l'agglomération (*tableau 4 et graphique 2*).

Dans la quasi-totalité des cas, le revenu médian des ménages vivant en ZUS est inférieur à celui des ménages de leur agglomération.

Tableau 4 - Distribution des ZUS selon le rapport de leur revenu médian par unité de consommation à celui de leur unité urbaine en 2001.

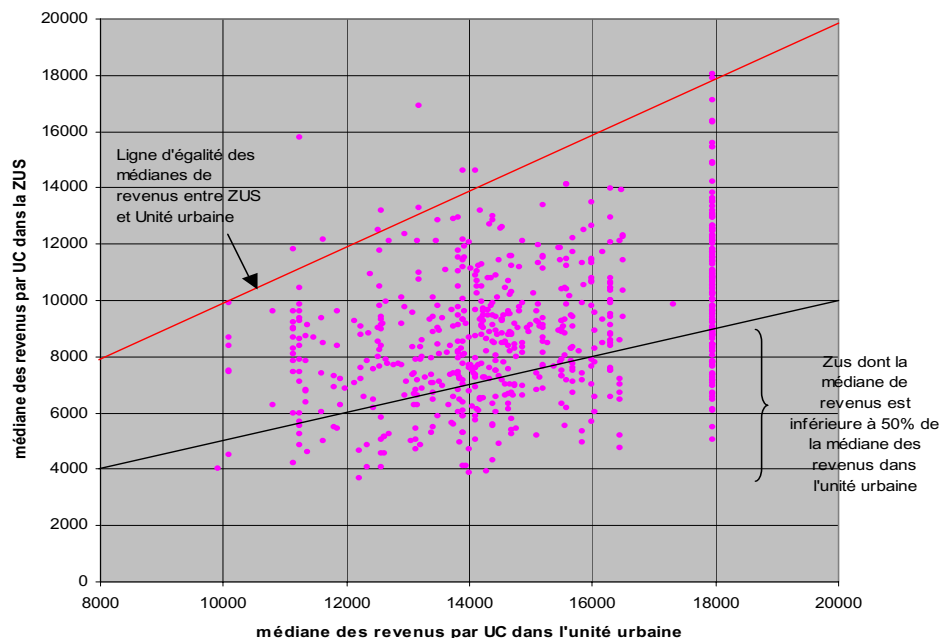
Décile	Distribution des ZUS selon le rapport de leur revenu médian par unité de consommation à celui de leur unité urbaine
1 ^{er}	0,41
2 ^e	0,47
3 ^e	0,52
4 ^e	0,56
5 ^e	0,60
6 ^e	0,63
7 ^e	0,67
8 ^e	0,73
9 ^e	0,81

Champ : 656 ZUS de France métropolitaine.

Source : Revenus fiscaux des ménages année 2001 Insee-DG.

Graphique 2

Médianes des revenus par unité de consommation dans les ZUS et dans leur unité urbaine d'appartenance en 2001



Champ : 656 ZUS de France métropolitaine.

Source : Revenus fiscaux des ménages année 2001 Insee-DG.

Les 25 ZUS ayant les revenus médians par unité de consommation les plus élevés par rapport à celui de leur unité urbaine en 2001.

Ces ZUS présentent la situation apparemment paradoxale de ne pas se distinguer du reste de leur agglomération par un revenu médian nettement inférieur, et même de le dépasser dans quelques cas⁵. Elles relèvent de plusieurs situations : soit elles sont situées dans des agglomérations de la région Nord-Pas-de-Calais ou des régions méditerranéennes globalement parmi les plus pauvres (Maubeuge, Valenciennes, Douai-Lens, Béziers...) soit elles sont situées dans une zone de hauts revenus au sein d'une agglomération recelant des disparités territoriales de revenus particulièrement fortes et le contraste avec leur environnement immédiat a pu contribuer à leur classement en ZUS (cas de certaines ZUS de Paris ou de communes limitrophes par exemple), soit elles sont au contraire dans des agglomérations peu contrastées en matière de revenus mais où le classement en ZUS s'est fait davantage sur la base de critères urbanistiques (villes de l'Ouest de la France par exemple). Relevons enfin que ces ZUS sont souvent de petite taille et dans ces cas l'adéquation du périmètre statistique au périmètre réel de la ZUS peut être imparfait et englober des espaces limitrophes produisant ainsi un effet de lissage. Il est également possible que les actions conduites dans ces quartiers, classés en ZUS en 1997, aient abouti à atténuer l'écart de revenu avec leur agglomération ; des études de terrain pourraient expliquer leur transformation.

4. Ces ZUS sont souvent de petite taille et, dans ces cas, l'adéquation du périmètre statistique au périmètre réel de la ZUS peut être imparfait et englober des espaces limitrophes, produisant ainsi un effet de lissage qui tend à gommer la spécificité de la ZUS réelle.

Tableau 5 – ZUS aux revenus médians (par u.c.) les plus élevés par rapport à leur unité urbaine

Nom de la ZUS	Nom de l'agglomération	Population des ménages fiscaux en 2001	Médiane des revenus par UC dans la ZUS	Médiane des revenus par UC dans l'agglomération	Rapport médiane revenu ZUS/médiane revenu de l'unité urbaine
Les Épis.	Douai-Lens	1 286	15 769	11 235	1,404
Jardins Empereur.	Ajaccio	3 03	16 922	13 186	1,283
Moulin des Loups, Couture du Limon.	Valenciennes (*)	2 753	11 810	11 147	1,059
Les Hauts de Mazargues.	Marseille-Aix-en-Provence	5 745	14628	13 887	1,053
La Peyrade.	Sète	2 229	13 179	12 567	1,049
Pintat, Les Oiseaux.	Béziers	1 902	12 165	11 618	1,047
Clos au Duc.	Évreux	1 965	14 596	14 098	1,035
Pietralba.	Ajaccio	1 256	13 295	13 186	1,008
Les Prés.	Paris	3 929	18 025	17 968	1,003
Les Bruyères.	Dieppe	1 135	12 498	12 509	0,999
Pont de Sèvres.	Paris	5 333	17 889	17 968	0,996
Épinette.	Maubeuge (*)	3 498	9 912	10 104	0,981
Île-de-France.	Laon	2 141	12 376	12 954	0,955
Villaine.	Paris	7 679	17 100	17 968	0,952
Breckelberg, Fatima, Garang.	Creutzwald	5 957	12 829	13 483	0,951
Les Jaiffours, Ville Haute.	Thiers	1 711	12 091	12709	0,951
Maugout.	Troyes	2 903	12 877	13 733	0,938
La Mouchonnière.	Lille (*)	4 128	12 937	13 819	0,936
Faubourg d'Isle.	Saint-Quentin	4 303	11 751	12 553	0,936
La Clochette*, Le Bivouac*, Notre Dame* .	Douai-Lens	2 011	10 448	11 235	0,930
Girardièrre, Turbaudières.	Cholet	6 117	13 182	14 183	0,929
La Croix Verte.	Saumur	1 164	12 132	13 170	0,921
Porte Saint-Denis, Porte Saint-Martin	Paris	30 454	16 373	17 968	0,911
Bois des Roches.	Paris	10 568	16 332	17 968	0,909

Champ : 656 ZUS de France métropolitaine.

Source : Revenus fiscaux des ménages année 2001 Insee-DG.

Les 25 ZUS ayant les revenus médians par unité de consommation les plus faibles par rapport à celui de leur unité urbaine en 2001.

Il s'agit d'espaces parmi les plus fortement ségrégués dans lesquels le revenu médian ne dépasse que très rarement le premier décile national (5 469 €). Fort niveau de chômage, place importante des ménages d'inactifs donc place importante des prestations de solidarité non imposables dans les revenus contribuent à expliquer la faiblesse des revenus fiscaux.

Tableau 6 – ZUS aux revenus médians (par u.c.) les plus faibles par rapport à leur unité urbaine

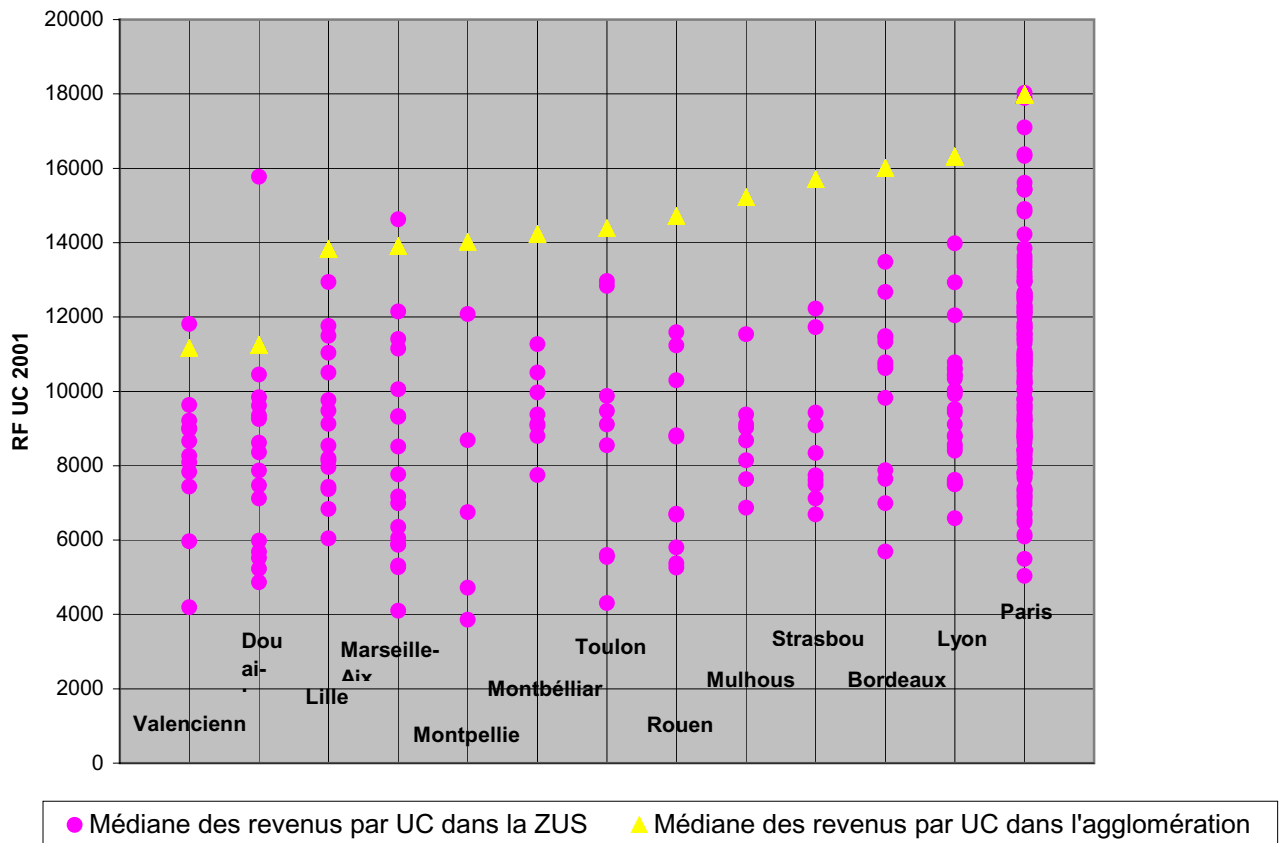
Nom de la ZUS	Nom de l'agglomération	Population des ménages fiscaux en 2001	Médiane des revenus par UC dans la ZUS	Médiane des revenus par UC dans l'agglomération	Rapport médiane ZUS/médiane_UU
Montchovet.	Saint-Étienne	1 541	4 960	13 847	0,358
Cité Hartmann, La Houssière.	Rouen	494	5 263	14 694	0,358
Chemin de la Moselle.	Metz	1 467	5 045	14 107	0,358
Monclar.	Avignon	5 412	4 699	13 140	0,358
Beaubreuil.	Limoges	4 327	5 537	15 545	0,356
Les Aubiers.	Bordeaux	3 192	5 687	15 992	0,356
La Zaïne.	Nice	1 269	5 173	15 092	0,343
Grands Pêcheurs, Bel Air.	Paris	7 057	6 146	17 968	0,342
Les Poètes.	Paris	2 972	6 092	17 968	0,339
La Grande Pâtur.	Nevers	2 604	4 899	14 483	0,338
Les Dervallières.	Nantes	5 397	5 347	15 847	0,337
La Paillade.	Montpellier	14 705	4 715	14 004	0,337
Les Cévennes.	Alès	2 179	4 093	12 339	0,332
La Conte.	Carcassonne	2 165	4 053	12 571	0,322
La Reynerie, Bellefontaine.	Toulouse	17 416	5 187	16 450	0,315
Malakoff.	Nantes	4 020	4 945	15 847	0,312
Moulin Neuf.	Paris	1 310	5 495	17 968	0,306
Centre Ancien.	Toulon	7 682	4 305	14 373	0,300
Saint-Jacques, Saint-Mathieu, La Réal.	Perpignan	7 693	3 655	12 207,5	0,299
Saint Mauront, Bellevue, Cabucelle.	Marseille-Aix-en-Provence	12 496	4 100	13 887	0,295
Fontaine au Loup, Le Stade.	Chalon-sur-Saône	2 733	4 112	13 952	0,295
La Source.	Orléans	5 626	4 776	16 458	0,290
Allende.	Paris	1 726	5 038	17 968	0,280
Montanou.	Agen	1 462	3 935	14 275	0,276
Le Petit Bard, Pergola.	Montpellier	4 916	3 856	14 004	0,275

Source : Revenus fiscaux des ménages année 2001 Insee-DGI.

Au sein d'une même agglomération, des différences importantes existent entre ZUS ; le lien entre le niveau de revenu médian des ménages habitant en ZUS et la ville dans son ensemble apparaît très ténu (cf. graphique 3). L'éventail des niveaux de revenus dans les ZUS est particulièrement fort dans l'unité urbaine de Paris (ici 140 ZUS sont analysées), dans cette agglomération le revenu médian des ZUS varie dans un rapport de 1 à 3.

Graphique 3

Médiane des revenus fiscaux par unité de consommation dans les ZUS de quelques agglomérations en 2001



Source : Revenus fiscaux des ménages année 2001 Insee-DGI.

Encadré : le revenu selon la source fiscale

Le revenu mesuré par cette source est le revenu fiscal : il correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus », avant tout abattement.

Le **revenu fiscal** comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage ; il ne comprend pas les revenus sociaux non imposables (allocations familiales, aides au logement, RMI, AAH,..) ni certains revenus d'épargne.

L'analyse des structures des revenus distingue :

- les revenus salariaux qui regroupent les salaires, y compris les salaires d'associés, la rémunération des gérants et associés, les droits d'auteur, les avantages en nature, les indemnités journalières de maladie, les allocations perçues en cas de chômage, certaines allocations de préretraite et (par convention) les revenus perçus de l'étranger ;
- les revenus des professions non salariées (bénéfices agricoles, bénéfices industriels et commerciaux professionnels, bénéfices non commerciaux professionnels) ;
- les pensions, retraites et rentes qui comprennent : les pensions, rentes, allocations de retraite et de vieillesse, les pensions, allocations et rentes d'invalidité, les avantages en nature, les rentes viagères à titre gratuit (reçues en vertu d'un acte de donation ou d'un testament), les pensions alimentaires nettes (les pensions versées sont soustraites des pensions perçues), les rentes viagères à titre onéreux).
- les « autres revenus » qui comprennent essentiellement des revenus du patrimoine : les revenus des valeurs et capitaux mobiliers imposables au titre de l'IRPP (donc hors placements défiscalisés comme le livret A et les produits soumis à prélèvement libératoire), les revenus fonciers nets (loyers,...), les revenus accessoires.

Les revenus fiscaux moyens présentés ici sont soit des revenus par **ménage fiscal** (ensemble des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement), soit par **unité de consommation** (UC).

Par convention, le nombre d'unités de consommation d'un « ménage fiscal » est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Perspectives d'évolution des indicateurs sur les revenus perçus par les habitants des ZUS

L'examen du projet de la fiche du rapport 2005 par le Conseil d'orientation de l'Observatoire national des ZUS (ONZUS) consacrée aux revenus des habitants des ZUS a suscité des remarques de certains membres qui souhaitent améliorer la connaissance des ressources des ménages demeurant en ZUS en l'étendant aux diverses allocations et aides sociales gérées par les CAF, particulièrement les aides légales (minima sociaux, allocations logement ...).

À ce jour, la CNAF indique qu'au moins soixante CAF sont en mesure de fournir des données infra-communales : il reste à vérifier si ces données concernent des zones urbaines sensibles. Sous l'impulsion de la CNAF, un premier travail de remontée des données en provenance de ces CAF pourrait donc être entrepris. L'objectif cible est naturellement d'obtenir une remontée des données de l'ensemble des CAF. Selon le Conseil d'orientation de l'Observatoire national des ZUS, il serait souhaitable qu'un texte réglementaire vienne donner une base juridique à ces traitements.